

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Domaines Stratégiques	« G2-SGN1-SASN2 : Suivi de la pauvreté et des inégalités » « G2-SGN2-SASN1 : Accès aux ressources » « G3-SGN1-SASN1 : Environnement et développement durable »
ACC classification	Politique Générale de développement ; Développement sociale ; Lutte contre la pauvreté
Agence d'exécution	Exécution nationale par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI)
Agences de coopération	Bureau International du Travail (BIT), Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES)

« Programme d'appui à la mise en œuvre du  
Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté : 2003-2005 »

MAU/03/002/

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a élaboré, dans un cadre participatif, un document portant Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce document a été approuvé en 2001 par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale et du FMI.

L'appui du PNUD à la mise en œuvre du CSLP, conformément aux domaines de concentration retenus dans le Programme de Pays (PP), se fera à travers un Programme articulé autour des points suivants :

(i) Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'une part, et des programmes et projets de Lutte Contre la Pauvreté (LCP), d'autre part ; (ii) Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé ; (iii) Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement renforcées et ONG professionnalisées à travers une approche de Développement Durable, (iv) Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en œuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (capital physique et financier).

Mars 2003

## SOMMAIRE

### ACRONYMES

- I. ANALYSE DE LA SITUATION ET STRATEGIE**
  - Ia. ANALYSE DE LA SITUATION
  - Ib. STRATEGIE
  
- II. OBJECTIFS ET CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME**
  - IIa. OBJECTIFS
  - IIb. CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME
  - IIc. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES
  
- III. ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION**
  - IIIa. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI
  - IIIb. MODALITES D'EXECUTION
  - IIIc. RESPONSABILITES DES PARTIES
  - IIId. SUIVI ÉVALUATION ET AUDIT DU PROGRAMME
  
- IV. RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES**
  - IVa. RISQUES
  - IVb. CONDITIONS PREALABLES
  
- V. CONTEXTE JURIDIQUE**
  
- VI. CADRE DE RESSOURCES DU PROGRAMME**

### ANNEXES

- Annexe 1 : Budget du programme**
- Annexe 2 : Organigramme du dispositif de gestion du programme**
- Annexe 3 : Description des postes du personnel du programme**
- Annexe 4 : Termes de référence de l'USGAF et de son assistant administratif et financier**
- Annexe 5 : Lettres d'accord**
- Annexe 6 : Chronogramme de formulation des Programmes**

## ACRONYMES

<b>APROMI</b>	Association des Professionnels et Opérateurs de la Micro finance en Mauritanie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCI</b>	Budget Consolidé des Investissements
<b>BIT</b>	Bureau International de Travail
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CCC</b>	Communication pour le Changement de Comportements
<b>CCP</b>	Cadre de Coopération de Pays
<b>CDHLCPI</b>	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
<b>CF</b>	Coopération Française
<b>CFED</b>	Centre de Formation et d'Enseignements à Distance
<b>CFFP</b>	Centre de Formation Professionnelle des Femmes
<b>CMAP</b>	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
<b>CSA</b>	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
<b>DAP</b>	Document d'Appui au Programme
<b>DAES</b>	Département des Affaires Economiques et Sociales
<b>DDS</b>	Direction de Développement Social (MAED)
<b>DHD</b>	Développement Humain Durable
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EDS</b>	Enquête de Démographie et de Santé
<b>EPCV</b>	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FAPONG</b>	Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONGs
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FENU</b>	Fonds d'Equipement des Nations Unies
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FLM</b>	Fédération Luthérienne Mondiale
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>FOM</b>	Fédération des ONGs en Mauritanie
<b>GEF</b>	Fonds Global pour l'Environnement
<b>GFEC</b>	Groupements Féminins d'Epargne et de Crédit
<b>GTZ</b>	Coopération Allemande
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>IMF</b>	Institutions de Micro-Finance
<b>MAED</b>	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
<b>MDRE</b>	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
<b>MHE</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie
<b>MF</b>	Micro Finance
<b>MAURIT INFO</b>	Mauritanie Info
<b>MPE</b>	Micro et Petite Entreprise
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies d'Information et de la Communication
<b>ODHDP</b>	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté
<b>OMD/MDG</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONS</b>	Office National de la Statistique
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PANE</b>	Plan d'Action National pour l'Environnement
<b>PIP</b>	Programme d'investissements Publics
<b>PNUD</b>	Programme de Nations Unies pour le Développement

<b>PP</b>	Programme de Pays
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PRLP</b>	Programmes régionaux de Lutte Contre la Pauvreté
<b>RNDHDP</b>	Rapport National Pour le Développement Humain Durable et la Pauvreté
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RIM</b>	République Islamique de Mauritanie
<b>SECF</b>	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
<b>SNMF</b>	Stratégie Nationale de Micro Finance
<b>SNMPE</b>	Stratégie Nationale de Micro et Petite Entreprise
<b>TTF/FFT</b>	Fonds fiduciaires thématiques
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNDAF</b>	Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations pour l'Enfance
<b>USA / EU</b>	Etats - Unis d'Amérique
<b>USGAF</b>	Unité de Suivi et de Gestion Administrative et Financière des programmes PNUD
<b>VIH / SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquis

## **I. ANALYSE DE LA SITUATION ET STRATEGIE**

### **Ia. ANALYSE DE LA SITUATION**

#### **a1. Contexte Général**

La République Islamique de Mauritanie (RIM) compte une population d'environ 2,5 millions d'habitants répartis inégalement sur un vaste territoire de 1.030.700 km<sup>2</sup>. Indépendante depuis 1960, la Mauritanie est un pays désertique à plus de 90%. Les principales ressources du pays proviennent du commerce, du secteur minier et de la pêche. Le secteur de l'élevage occupe une place non négligeable dans la formation du PIB. Depuis le début des années 1970, le pays a été confronté à des sécheresses sévères et une accélération dramatique de la désertification des zones précédemment habitées et cultivées. Cette situation a affecté les performances du secteur agricole et de l'élevage et a contribué à la sédentarisation et à l'urbanisation rapide des populations. Ainsi, la part de la population urbaine, dont une bonne partie se retrouve à Nouakchott, atteint plus de la moitié du total. Depuis plus d'une décennie, la RIM s'est engagée dans des politiques de réformes ambitieuses, qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays. Le processus de décentralisation qui a été instituée durant la période 1986-1988 repose sur le principe d'autonomie. En 1991, une démocratie pluraliste a été mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des différents pouvoirs et institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale. La mise en œuvre du programme de réformes économiques, engagé depuis 1992, a favorisé un taux moyen de croissance annuelle de 4,4% entre 1992 et 1999 et réduit sensiblement les déséquilibres financiers.

Ces bonnes performances se sont accompagnées d'un recul sensible de la pauvreté, dont l'incidence est passée de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996 et 46,3% en 2000, et d'une nette amélioration des principaux indicateurs du développement humain durable. Suite à ces réformes, il a été observé ces dernières années un début de stabilisation de l'économie avec un taux de croissance réelle de l'ordre de 5% en 2001 et la libéralisation des principaux secteurs d'activités. Sur le plan politique, des progrès importants ont été enregistrés avec la réforme du système électoral et la tenue d'élections législatives et municipales transparentes en octobre 2001. Des progrès significatifs restent cependant à faire dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'Homme. La capacité d'absorption des institutions reste faible malgré l'existence de ressources humaines de bonne qualité.

Malgré les performances enregistrées au niveau macro-économique, la pauvreté est loin d'être vaincue. Près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour et l'accès aux services sociaux de base, dont la qualité et l'efficacité sont en deçà des normes acceptables, reste insuffisant. L'analyse spatiale et par genre met en évidence que la pauvreté est essentiellement rurale et féminine. Par ailleurs, la pauvreté sous ses différentes manifestations concerne aussi les grandes villes dans lesquelles l'offre d'infrastructures de base est généralement faible et le sous-emploi élevé. De manière structurelle, l'économie mauritanienne reste confrontée à une base productive peu diversifiée et peu compétitive, une offre d'infrastructures insuffisante, un système de formation encore fragile et peu adapté, une intermédiation financière inefficace et des capacités institutionnelles limitées.

#### **a2. Problèmes à résoudre**

Le pays reste confronté à quatre (4) défis majeurs que sont la pression démographique, la protection de l'environnement, l'ampleur de la pauvreté et les problèmes en matière de gouvernance. Dans le cadre de son mandat, les défis liés à l'environnement et à la pauvreté constituent le point d'ancrage des interventions du PNUD dans le cadre des priorités retenues dans le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

La problématique de la pauvreté se traduit par un taux de 46,3% de la population qui vit avec moins d'un dollar par jour selon les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des populations

(EPCV) 2000. Ce taux est en baisse par rapport à 1996, mais le nombre de pauvres demeure constant, et l'incidence et la profondeur de la pauvreté tendent à stagner. La pauvreté est la plus massive en zones rurales avec 61,2% de la population, les régions de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha étant les plus affectées avec des taux supérieurs à 65%. La situation est meilleure en zones urbaines avec une incidence de 25,4% de la pauvreté, mais elle tend à se dégrader à Nouakchott et dans les zones périurbaines. Un autre indice inquiétant est la montée des inégalités, mesurée par l'augmentation de l'indice de Gini de 37,7% à 39% entre 1996 et 2000.

L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, recherché par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), est donc un réel défi pour le gouvernement dans les années à venir. Bien que les niveaux d'incidence de la pauvreté varient peu selon le sexe du chef de ménage, la vulnérabilité des ménages dirigés par une femme apparaît cependant plus importante. En effet, l'analphabétisme touche 53% des femmes contre 35% des hommes, et le chômage affecte 34% d'entre elles contre 26% des hommes. En outre, elles sont peu représentées dans les instances de décisions avec 7% des postes de responsabilités dans la Fonction Publique et 4,5% des sièges parlementaires. En 2000, la mortalité maternelle qui reste à un niveau alarmant avec un taux de 747 décès pour cent mille naissances vivantes, certaines pratiques sociales néfastes telles que les mariages et maternités précoces (âge médian au premier mariage est de 16 ans pour les filles contre 27 ans pour les garçons) ainsi que l'excision qui concerne 75% des femmes méritent une attention particulière pour la réduction des inégalités de genre. Le monde rural est également fortement marqué par la vulnérabilité, avec notamment une forte insécurité alimentaire. Il s'avère ainsi essentiel de suivre et d'évaluer l'impact des programmes importants de lutte contre la pauvreté (LCP) mis en oeuvre par le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement.

Dans le domaine de l'environnement, la sécheresse et la dégradation des ressources naturelles se traduisent par une réduction des ressources en eau, la détérioration du couvert végétal et des sols - phénomène aggravé par l'ensablement, et enfin la quasi disparition de la faune. L'ensemble de ces atteintes à l'environnement met en cause, directement ou indirectement, les capacités productives des populations les plus démunies, particulièrement dans les zones rurales. La forte croissance urbaine enregistrée depuis trois décennies a largement excédé les capacités de gestion urbaine. Il s'ensuit une multiplication des « kébbés », quartiers d'habitat précaire dépourvus d'infrastructures sociales de base. Cette croissance urbaine se traduit par ailleurs par une importante demande d'emploi, difficilement satisfaite, ce qui pèse à son tour sur la solvabilité des ménages et leur capacité à soutenir les infrastructures sociales.

En définitive, les principaux problèmes à résoudre se résument dans les axes essentiels suivants :

- L'utilité d'un meilleur suivi des indicateurs de la pauvreté aussi bien au niveau national que régional, mais aussi des programmes et projets de LCP dans l'objectif de corriger les inégalités ;
- L'importance de la promotion du DHD en vue de la mobilisation des populations et de tous les acteurs pour lutter efficacement contre la pauvreté,
- Le renforcement des capacités des acteurs du développement à tous les niveaux en particulier ceux du niveau décentralisé pour les amener à jouer convenablement leur rôle dans le processus de LCP,
- L'intérêt de renforcer la mise en oeuvre de stratégies aptes à promouvoir l'accès des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, aux ressources

### **a3. Bénéficiaires du programme**

La mise en oeuvre de l'appui du PNUD se traduira par un renforcement significatif des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. De manière globale, la préparation et la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté bénéficient à la nation entière. Mais les bénéficiaires directs de ce programme seront constitués par les populations, les institutions ou structures concernées par la mise en oeuvre des activités. Il s'agit des populations vivant dans les zones d'intervention, des structures de l'administration au niveau central et décentralisé, des membres des Organisations de la Société Civile (OSC) et du Secteur Privé.

## Ib. STRATEGIE

### b1. Stratégie nationale

Pour faire face aux défis auxquels le pays est confronté, le Gouvernement a engagé depuis une décennie un ensemble de réformes ambitieuses, avec pour but essentiel de lutter contre la pauvreté. Eligible à l'initiative PPTE, la Mauritanie a élaboré en 2000 un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui a été actualisé en 2001.

Les objectifs à long terme de la stratégie développée dans le CSLP sont la réduction de la pauvreté<sup>1</sup>, l'atteinte des objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux, et la réduction des disparités sociales et spatiales. Quatre grands axes stratégiques sont identifiés :

La recherche de l'accélération de la croissance économique, de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la réduction de sa dépendance vis-à-vis des facteurs exogènes. Cet axe contribuera à la réduction de la pauvreté à travers les effets sur la création d'emplois et de revenus nouveaux, ainsi qu'à travers l'impact sur les revenus budgétaires de l'Etat, qui pourront être utilisés pour soutenir les secteurs qui profitent directement aux pauvres.

La valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, par la promotion des secteurs qui profitent directement aux pauvres au moyen de la mise en œuvre de programmes publics d'investissement ; ceci en vue de réduire les inégalités et d'améliorer la base de ressources des pauvres.

Le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles, visant à renforcer la productivité et à améliorer les conditions de vie des pauvres. L'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé sont en premier lieu visés.

La promotion d'un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

A moyen et plus court terme, l'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a conduit le Gouvernement à identifier cinq domaines prioritaires pour le CSLP 2001-2004: (i) le développement rural, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) l'éducation, où les principaux objectifs sont de garantir l'accès universel et de porter le taux de rétention à plus de 65%, (iv) la santé, pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 160‰ et de porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 80%, et (v) l'hydraulique. Lors du quatrième Groupe Consultatif pour la Mauritanie, qui s'est réuni à Paris en décembre 2001, les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur soutien à cette stratégie de lutte contre la pauvreté et se sont engagés à apporter le montant de 412 millions de dollars recherché pour le financement du Programme d'Investissement Public (2002-2004) qui découle de cette stratégie. Le bilan de mise en œuvre du CSLP et les résultats des grandes enquêtes nationales réalisées en 2000-2001 (RGPH, EDSM, EPCV) ont permis de confirmer les grandes orientations du CSLP, avec des ajustements pour les objectifs à moyen terme.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP, le CDHLCPI occupe une place importante de par son mandat spécifique d'institution de mission chargée des droits de l'homme, de la LCP et de l'insertion.

L'assistance du PNUD devra appuyer le Gouvernement à relever ces défis majeurs dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP. A cet effet, le PNUD appuiera le Gouvernement à consolider et pérenniser la participation de tous les acteurs et mettre en place un système de suivi-évaluation performant du CSLP. Ce système permettra d'apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

<sup>1</sup> Ramener la proportion des Mauritaniens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté à 27% à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015

## **b2. Justification de l'assistance du PNUD**

L'appui du PNUD à la Mauritanie s'est traduit dans la période passée par la mise en oeuvre du cadre de coopération de pays (CCP) 1997-2001 qui portait sur la lutte contre la pauvreté, la gouvernance et l'environnement. L'adoption par le bureau du PNUD d'une « stratégie de petits pas », consistant à démontrer les capacités du PNUD sur des opérations bien ciblées a créé un climat de grande confiance favorable à un plaidoyer intensif permettant d'atteindre la plupart des objectifs fixés. Le recours à des assistances préparatoires de préférence à des documents d'appui sur trois ans s'est avéré approprié, et a permis au bureau du PNUD de disposer de la souplesse d'intervention nécessaire pour faire progresser les dossiers. Les résultats obtenus ont renforcé la confiance dont jouit le PNUD, ce qui a conduit à trois projets à « coûts partagés » avec le Gouvernement, et a favorisé la mobilisation des ressources extérieures par le canal du PNUD (Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays Bas et des Etats-Unis, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)) y inclus en faisant venir de nouveaux partenaires (Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations) ou en revenant d'autres (Gouvernement de l'Italie). Enfin, le recours quasi généralisé à la modalité d'exécution nationale (NEX) par le Gouvernement a rencontré des difficultés liées à la capacité d'absorption des administrations et de la société civile. Ces modalités ont été ajustées en 2001, ce qui a conduit à l'organisation d'ateliers de formation, à la revue du manuel NEX, à l'organisation d'audits annuels plus performants et de l'atelier national d'évaluation de la modalité d'exécution nationale le 28 janvier 2003.

Le CCP 1997-2001 a été revu en juillet 2001 et prolongé en 2002 pour permettre l'unification des cycles de programmation de l'ensemble des agences du système des Nations Unies par la mise en place de l'UNDAF. Cette revue a montré que le programme aurait gagné à être plus concentré et que l'appropriation nationale des politiques et stratégies préparées avec un appui extérieur ou impulsées de l'extérieur se heurtait au caractère politiquement sensible des domaines ciblés, à la capacité d'absorption relativement limitée des administrations et au manque de tradition de coordination intersectorielle.

Le programme de pays 2003-2008 du PNUD permettra de consolider les acquis de la période passée et d'accroître l'efficacité de l'appui du PNUD. Il sera basé sur les priorités du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le CSLP, avec une vision stratégique à l'horizon 2015. Les agences du système des Nations Unies en Mauritanie ont retenu d'appuyer la priorité nationale de lutte contre la pauvreté à travers la contribution au renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile, à la gouvernance, à la promotion des droits, à la couverture des besoins essentiels, et à l'instauration du développement humain durable. Le but de ce programme est de contribuer aux objectifs à long terme du Gouvernement, tels que définis dans le CSLP, en réponse à l'engagement international sur les objectifs du Millénaire pour le Développement. Les agences du SNU ont ainsi défini, dans le cadre de l'UNDAF, quatre axes stratégiques d'intervention : a) la promotion et le renforcement de la gouvernance et des droits de l'homme; b) la lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile; c) l'éducation et la formation; et d) la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources.

Parmi ces quatre axes, le PNUD, conformément à son mandat, appuiera dans le cadre du Programme de Pays 2003-2008 les deux objectifs majeurs suivants :

- la promotion et le renforcement de la gouvernance et des Droits de l'Homme,
- la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources.

L'assistance du PNUD à la République Islamique de Mauritanie durant les prochaines années vise à accompagner les instances nationales dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Le genre et les NTIC considérés comme des thèmes transversaux, seront pris en compte. Il s'agit en particulier de contribuer à la création d'un environnement favorable au développement humain durable, à la réduction de la pauvreté, à la protection et à la régénération des ressources naturelles, à la promotion du rôle et du statut de la femme, dans l'objectif final de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

De manière spécifique et conformément aux orientations du Cadre Stratégique de Résultats, l'assistance du PNUD à la mise en place du CSLP portera sur la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources. L'appui du PNUD ciblera 2 zones d'intervention en vue d'assurer une meilleure synergie de ses interventions et aussi avec celles des autres agences conformément à l'esprit de l'UNDAF. Cette assistance s'appuiera sur les priorités du gouvernement définies dans le CSLP en harmonie avec le processus de régionalisation en cours, et sera en cohérence avec les activités en cours du PNUD, des autres agences du SNU ainsi que des autres partenaires de la Mauritanie. L'appui du PNUD se fera à travers une approche coordonnée et intégrée de l'ensemble des initiatives concourant à la mise en oeuvre d'un processus de développement humain durable qui favorisera l'atteinte des OMD par la Mauritanie, avec la participation de tous les acteurs du développement.

### **b3. Stratégie de Partenariat**

Le processus de formulation du programme a été largement participatif avec l'implication de l'ensemble des acteurs. En effet (voir chronogramme de formulation en annexe 6), un Comité national de formulation comprenant l'Administration, les ONG nationales et internationales ainsi que les partenaires au développement a été mis en place par le gouvernement. Ce comité a été impliqué dans l'ensemble des étapes de cette formulation et a ainsi contribué à la préparation des Termes de référence ainsi qu'à l'analyse et à la finalisation des deux documents d'appui au programme. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les agences du Système des Nations Unies et les partenaires au développement pour assurer une meilleure complémentarité entre les actions en cours ou à venir dans les différents domaines.

Dans le cadre de l'exécution du présent Programme d'appui à la mise en oeuvre du CSLP, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec toutes les institutions nationales concernées de la RIM, notamment le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE), le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE), le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports (MFPTJS), le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF), le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), la Banque centrale de Mauritanie (BCM), les institutions membres du Cadre Permanent de Concertation du CSLP, le secteur privé, les ONG et les autres Organisations de la Société Civile.

Outre les autres agences du système des Nations Unies dont la complémentarité est déjà prévue par l'UNDAF, des partenariats stratégiques seront développés avec l'ensemble des bailleurs intervenant dans les domaines d'intervention ciblés. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la GTZ, l'Union Européenne, la Fédération Luthérienne mondiale, la Coopération française, le FIDA, Le FENU, le GEF, etc..

Dans le domaine du suivi des indicateurs de la pauvreté et des OMD et de la mise en place de l'observatoire du développement humain durable et de la pauvreté, un partenariat concret sera noué avec l'UNICEF et le FNUAP pour le suivi des indicateurs à travers notamment la mise en place et l'utilisation de la base de données sociales « MAURIT INFO » et la création d'un réseau d'évaluateurs nationaux. La GTZ envisage également de mettre en place un projet d'appui à la mise en oeuvre du CSLP. Cet appui se situera notamment au niveau de la coordination des politiques et la réflexion stratégique. En matière de partenariat, la GTZ a marqué son intérêt pour la mise en place de modalités de collaboration dans le cadre de la réflexion stratégique, notamment de l'élaboration des outils de cadrage et d'appui au système d'information et de suivi sur les dépenses publiques ainsi que de suivi-évaluation du CSLP en relation avec leur appui dans le processus de régionalisation. De même, la Banque Mondiale va mettre en place un projet d'appui axé sur la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la pauvreté. D'un montant de près de 500.000 dollars américains sur une période de 2 ans, ce projet vise de manière spécifique à renforcer le système de suivi et d'évaluation du CSLP, à renforcer les capacités du CDHLCPI et enfin à améliorer les capacités d'analyse de l'impact et de l'évaluation de la pauvreté.

Pour ces objectifs qui correspondent aux mêmes domaines de concentration retenus par le PNUD, une collaboration sera développée avec les partenaires identifiés en vue d'assurer la plus grande synergie

entre leurs interventions et celles du PNUD. La sensibilisation et la mobilisation pour l'atteinte des OMD seront renforcées par le nouveau projet financé à hauteur de 105 000\$ dans le cadre du fonds fiduciaire thématique OMD du PNUD.

En matière de suivi des dépenses découlant de l'allègement de la dette, le PNUD va contribuer à appuyer le Comité technique chargé de la programmation et du suivi des actions financées sur les ressources PPTTE. De manière plus générale, cet appui, en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI ainsi que la BAD, sera orienté vers une réforme budgétaire assurant la transparence dans la chaîne de dépenses publiques et une amélioration de la capacité d'absorption des ressources publiques.

Dans le cadre du processus d'élaboration des Programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP) un partenariat pourra être développé avec la GTZ et la coopération française notamment en matière :

- a) d'élaboration des profils régionaux participatifs de la pauvreté ;
- b) d'assistance à la société civile en matière d'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté ou d'analyse économique ;
- c) d'amélioration de l'information sur le CSLP/PRLP.

En particulier, la Coopération française prévoit, à partir de 2003, un appui pour la mise en œuvre et le suivi du CSLP destiné notamment à l'élaboration des PRLP, au suivi et à l'évaluation du CSLP. Elle envisage, à partir de régions test telles que l'Assaba et le Guidimakha, d'appuyer la confection de profils régionaux et l'élaboration des PRLP. Elle compte mobiliser près de 3 500.000 Euros au cours des 3 prochaines années pour ce projet. Une collaboration pertinente sera développée dans ce cadre avec le programme d'appui du PNUD, aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.

En matière de renforcement des capacités des acteurs du développement au niveau national, régional ou local, des partenariats stratégiques pourront être noués avec l'UE, la GTZ, la coopération française et la FOM dans le cadre de leurs différents programmes d'intervention. La Fédération Luthérienne Mondiale qui assure actuellement la présidence de la Fédération des ONGs en Mauritanie (FOM) pourrait développer un partenariat avec le PNUD en matière de mise en œuvre de programmes/projets de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

Plusieurs autres projets appuyés par la Banque Mondiale en cours d'exécution en RIM pourront faire l'objet de partenariat avec le PNUD dans le cadre du présent DAP. En particulier, ce partenariat pourra s'inscrire dans le cadre de la deuxième phase du PGRN où la BM envisage d'intégrer les acquis du programme « Assaba (PNUD/FENU) » et de mettre en place un système d'information géographique ayant un contenu « lutte contre la pauvreté ». Une collaboration sera recherchée également avec le FIDA dans le cadre de la mise en œuvre du projet PASK qui est en cours de démarrage, notamment dans les zones et domaines communs d'intervention avec le PNUD.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'intervention des organisations de la Société Civile (OSC) dans la lutte contre la pauvreté, la BM envisage de contribuer à la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux ONG (FAPONG), à travers une collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du projet MAP/Sida ainsi que l'utilisation du centre de formation et d'enseignements à distance (CFED) de Mauritanie qui est en cours de mise en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets pilotes envisagés dans ce programme, une collaboration sera nouée avec le PAM notamment en matière de prise en compte des aspects liés à l'environnement, aux micro réalisations et à la protection des groupes vulnérables. Ce type de partenariat pourra être développé dans les régions d'intervention du programme (Assaba et Gorgol). Le PAM pourra participer à l'identification des populations bénéficiaires. En matière de suivi évaluation, le PAM et le PNUD pourront asseoir un partenariat pour la mise en place d'un système d'information pour les mauvais payeurs bénéficiaires de micro-crédit, sensibiliser les populations sur le micro-crédit, la gestion des infrastructures, leur maintenance et leur valorisation. La collaboration avec l'UNICEF dans ce même domaine de la micro-finance sera également de nature à améliorer l'impact des divers appuis.

Dans le domaine de l'environnement, les partenariats en cours seront renforcés et de nouvelles collaborations envisagées. La GTZ collabore avec le PNUD dans la formulation du PANE et la BM est intéressée à appuyer sa mise en oeuvre. Le FIDA finance le projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama dont la première phase s'est achevée en 2001. Une phase II de ce projet est en cours de préparation avec un appui souhaité du GEF. Le PNUD pourrait collaborer avec le FIDA à la préparation et à la mise en oeuvre de ce projet. La GTZ, la coopération espagnole et le PNUD collaborent à la mise en place du projet de cogestion des écosystèmes terrestres et marins du PNBA financé par le GEF. Un projet de lutte contre la désertification dans les 4 villes historiques de la RIM est en cours de formulation dans le cadre d'une collaboration entre l'UNESCO, la FAO et le PNUD. De plus, des complémentarités seront recherchées avec le projet d'appui à la Lutte Contre la Pauvreté et à la Sécurité Alimentaire d'un montant de 1 540 390 Euros, financé par la Coopération Italienne et le Gouvernement de la Mauritanie.

Concernant l'accès aux ressources, en particulier pour les femmes, le FNUAP appuie déjà la RIM dans le domaine de la promotion des droits des femmes. Un certain nombre de textes relatifs aux droits des femmes ont été élaborés mais la mise en application reste à faire. Dans le cadre de la promotion des activités liées au genre, le PNUD va collaborer avec le FNUAP notamment en matière de sensibilisation pour lutter contre les violences et les mutilations génitales. Le comité genre, mis en place avec l'appui du FNUAP et rassemblant les points focaux « Genre » de chaque ministère seront sollicités dans le cadre de la promotion des activités destinées à la promotion des femmes. Les activités menées par le FNUAP notamment pour le bénéfice des femmes chefs de famille nécessitent d'être prolongées dans le sens de l'introduction des volets micro-finance. Une collaboration avec le PNUD peut être envisagée au moment de la mise en oeuvre des objectifs liés à la micro-finance avec l'UNICEF, le FNUAP, la BAD, l'OXFAM ainsi que le Guichet Microfinance du FENU. Ce partenariat devra également être développé dans le cadre de l'appui aux groupes à risque ou victimes du VIH/SIDA et dans la mise en oeuvre d'actions pour la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), en particulier avec le FNUAP pour ce qui concerne les jeunes et la santé de la reproduction. Il devra également être élargi à l'OMS qui peut aider dans le domaine de l'établissement des indicateurs et de la maîtrise des normes et standard prenant en compte la problématique du VIH/SIDA. De manière spécifique, l'UNICEF est favorable à un partenariat avec le PNUD pour renforcer la composante « qualité des requêtes » de son programme. La GTZ et OXFAM appuient le Secrétariat à la Condition Féminine dans la finalisation de la stratégie nationale de promotion féminine (SNPF). Entre autres, il s'agira de réfléchir davantage sur l'aspect genre et d'assurer la cohérence avec les réflexions sur la lutte contre la pauvreté. La GTZ cherche à développer une manière d'y intégrer des analyses participatives. Un partenariat pourra également être développé à ce niveau et plus particulièrement dans le domaine de la promotion des cybercommunes (cf. DAP gouvernance).

Par ailleurs, les fonds fiduciaires thématiques (TTF) disponibles au niveau du PNUD seront sollicités pour accroître les ressources du programme en vue de la réalisation des objectifs visés à travers chacun des effets.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce programme, la collaboration avec les agences du SNU sera établie et renforcée. En particulier, le BIT sera sollicité pour toutes les questions relatives à l'emploi et aux stratégies MPE et MF, tandis que le DAES contribuera à la mise en oeuvre des interventions relatives au suivi-évaluation de la pauvreté et au DHD. L'appui du guichet microfinance du FENU sera également recherché dans la mise en oeuvre des activités de microfinance.

Enfin, les collaborations à mettre en place avec les différents partenaires seront conçues dans un cadre plus large que celui de la mobilisation de ressources, pour permettre une meilleure coordination des actions en cours ou à venir dans les domaines d'appui retenus.

## II. OBJECTIFS ET CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME

### IIa. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif global poursuivi à travers ce programme consiste à promouvoir et à appuyer la mise en place de politiques et stratégies participatives de développement axées sur le développement humain durable et la réduction de la pauvreté, dans le but d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

Au regard du contenu des différents axes stratégiques du CSLP, de l'UNDAF et des défis analysés dans le cadre du bilan commun de pays, l'appui du PNUD se fera à travers les différentes composantes de ce programme d'appui à la mise en oeuvre du CSLP. Au terme de cet appui et des partenariats développés dans ce cadre, les principaux résultats attendus sont :

- Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part ;
- Un observatoire consolidé du développement humain durable et de la pauvreté ;
- Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable,
- Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en oeuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (capital physique et financier)

A travers l'atteinte de ces effets, un accent particulier sera mis sur l'utilisation des NTIC, la sensibilisation et la formation en approche participative et sur les questions de genre, la protection de l'environnement et enfin l'intégration de la problématique du VIH/SIDA dans les campagnes de Communication pour le Changement de Comportements (CCC) et les programmes appuyés par le PNUD.

## Ib. CADRE DE RESULTATS DU PROGRAMME

<b>Effet 1 : Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part</b>
<b>Indicateur d'effet :</b> Indicateurs de la pauvreté et des inégalités régulièrement mis à jour et désagrégés par wilaya et par genre et mis en cohérence avec les 48 indicateurs des OMD
<b>Situation de départ :</b> Un système de suivi à consolider
<b>Point focal :</b> le CDHLCPI
<b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b> « G2-SGNI-SASN2 : Suivi de la pauvreté et des inégalités »
<b>Stratégie de partenariat :</b> Le CDHLCPI en collaboration avec le MAED, le MFPTJS coordonne le processus pour la mise en œuvre des activités. Le PNUD apporte une assistance technique et financière. Autres partenaires : Projet régional suivi des DSRP, TTF MAU/03/003 Gouvernance, DAES, BIT, Banque Mondiale, GTZ et Coopération française, FNUAP, UNICEF
<b>Objectifs du cadre de résultat stratégique (CRS) :</b> Un système de suivi opérationnel en fin 2004
<b>Titre et Numéro du projet :</b> « Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté »

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 1.1 :</b> Un dispositif de suivi des indicateurs de la pauvreté et des OMD opérationnel en 2005	2003 : Des indicateurs essentiels du CSLP intégrant les 48 indicateurs des OMD consolidés à travers un mode opératoire de collecte des indicateurs de suivi de la SRP validés et régulièrement mis à jour ; production du rapport OMD 2003	1.1.1 Définition d'un protocole d'accord portant cahier des charges des producteurs de données statistiques en vue de la mise à jour régulière des données. 1.1.2 Appui à la mise en place de groupes de travail thématiques couvrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (7+ 1) et pluridisciplinaires sur les indicateurs de suivi sous la direction de l'ONS ; 1.1.3 Production et diffusion du rapport OMD 2003	Consultant international Consultant national Ateliers
	2004 : Tableaux de bord produits au niveau sectoriel et de 2 régions	1.1.4 Production et diffusion de tableaux de bord sectoriels et dans 2 régions d'intervention du programme, en particulier à travers les cybercommunes	Consultant national Ateliers Edition
<b>Produit 1.2 :</b> Un dispositif de suivi décentralisé opérationnel avant fin 2005	2004 : Un dispositif pilote de suivi des PRLP, fondé sur les OMD expérimenté dans l'Assaba sur la base d'une collaboration entre les services publics décentralisés et la société civile	1.2.1 Développement d'un guide méthodologique d'élaboration des PRLP et d'indicateurs de suivi de la pauvreté et du DHD au niveau régional tenant compte des OMD 1.2.2 Renforcement des capacités des structures statistiques décentralisées ; 1.2.3 Appui à l'élaboration et diffusion des indicateurs de suivi dans la wilaya de l'Assaba	Consultant national Edition Equipe Formation Atelier
	2005 : Expérience étendue à 2 autres wilayas	1.2.4 Evaluation de l'expérience dans l'Assaba ; 1.2.5 Finalisation du guide ; 1.2.6 Elaboration et diffusion des indicateurs de suivi dans 2 autres wilayas, y compris en utilisant les NTIC ; 1.2.7 Elaboration des profils régionaux de pauvreté et contribution à l'élaboration des profils régionaux de DHDP pour les PRLP des wilaya ; 1.2.8 Soutien à la présentation des expériences régionales réussies en matière de suivi décentralisé des indicateurs de pauvreté et les échanges de meilleures pratiques dans le domaine	Consultant national Edition Equipe Formation Atelier

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 1.3 :</b> Système d'information mauritanien sur l'emploi (SIME) opérationnel	2003 : l'élargissement de la base de données sur l'emploi et intégration de la dimension emploi dans le CSLP	1.3.1 Réalisation d'une enquête ponctuelle et ciblée pour évaluer la capacité annuelle d'absorption de la main d'œuvre du secteur informel ;	Consultant national Enquêteurs Edition Consultant international Atelier
		1.3.2 Mise à jour des concepts, définitions et nomenclatures sur l'emploi ;	
		1.3.3 Identification de l'offre et de la demande d'emploi dans deux professions (en complémentarité avec le financement d'AGFUND dans le secteur du bâtiment) ;	
		1.3.4 Formation à l'intégration des besoins en information sur l'emploi dans les statistiques produites par l'ONS ;	
		1.3.5 Formation et sensibilisation à l'intégration de la dimension emploi dans le CSLP et son SE	
<b>Produit 1.4 :</b> L'approche HIMO est prise en compte dans la révision et le suivi évaluation du CSLP	2003 : La démarche HIMO-PIP est internalisée par les acteurs et partenaires au développement	1.4.1 Elaboration d'une méthodologie correspondante à la démarche HIMO-PIP et d'un plan d'action	Consultant international Consultant national Ateliers
		1.4.2 Mobilisation et sensibilisation des partenaires autour de la démarche	
		1.4.3 Adoption et mise en œuvre du plan d'action	
		1.4.4 Formation et sensibilisation à la prise en compte de la dimension HIMO dans l'élaboration et la mise en œuvre du PIP	
	2004 : Le rapport sur l'emploi pour la période 2002-2003 produit	1.4.5 Prise en compte de l'approche HIMO dans le processus de révision et de suivi-évaluation du CSLP	Consultant national Enquêteurs Edition Atelier
1.4.6 Réalisation d'une enquête sur l'emploi pour 2002-2003, avec comme thème central la place de l'approche HIMO dans la création d'emplois ;	1.4.7 Réalisation d'un atelier de validation ; 1.4.8 Publication et diffusion du rapport.		
		1.5.1 Adoption, validation et diffusion d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des programmes et projet de lutte contre la pauvreté	
2003-2004 : Elaboration et mise en œuvre d'un système de S-E de l'impact sur la pauvreté des programmes et projets du CDHLCPI	1.5.2 Test pour la mise en œuvre du système de S-E au niveau central et décentralisé pour des programmes globaux et régionaux du CDHLCPI		
	2005 : Contribution à l'évaluation et à la généralisation du système à l'ensemble des programmes du CDHLCPI et du CSLP	1.5.3 Evaluation et généralisation à l'ensemble des programmes du CDHLCPI et du CSLP	Consultant national Atelier

<b>Effet 2 : Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé</b>
<b>Indicateur d'effet :</b> Les analyses et les approches en termes de pauvreté et de développement durable prises en compte par l'ensemble des intervenants
<b>Situation de départ :</b> Un observatoire de développement humain durable existe mais n'est pas pleinement opérationnel
<b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b> « G2-SGNI-SASN2 : Suivi de la pauvreté et des inégalités »
<b>Point focal :</b> Le MAED
<b>Stratégie de partenariat :</b> Le MAED coordonne le processus et fournit au CDHLCPI les analyses relatives au DHD. L'observatoire et le CDHLCPI contribuent conjointement à la promotion et au suivi de la LCP et au suivi des OMD. Le PNUD apporte une assistance technique et financière.
<b>Autres partenaires :</b> BIT, UNICEF, Banque Mondiale, GTZ, Coopération française
<b>Objectifs du CRS :</b> Un observatoire opérationnel en fin 2004
<b>Titre et numéro du projet :</b> « Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté »

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports	
<b>Produit 2.1 :</b> Un observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP) opérationnel	2003 : Processus DHDP évalué consolidé	2.1.1 Evaluation du dispositif de pilotage du DHD et des RNDH	Consultant international	
		2.1.2 Appui technique à la mise en place d'un observatoire de nouvelle génération (ODHDP)		
	2004 : Observatoire sur le DHDP opérationnel	2.1.3 Réalisation des consultations nécessaires à la préparation d'un Guide pour le RNDHDP rénové	Consultant national Edition Consultant international Atelier	
		2.1.4 Mise en place et suivi du processus d'élaboration du RNDHP		
		2.1.5 Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication RNDHP à l'échelle nationale		
		2.1.6 Elaboration et validation d'une charte du réseau DHDP		
		2.1.7 Constitution du réseau et formation des membres du réseau		
		2.1.8 Réalisation d'un atelier scientifique sous-régional sur le DHD et le suivi de la pauvreté		Atelier sous-régional
		2004-2005 : Concertation internationale sur le DHD et la pauvreté		
	2005 : rapport national sur le DHDP (RNHDP) harmonisé publié et diffusé	2.1.9 Appui technique à l'élaboration du RNDHP 2004	Mission sur le terrain Consultant national Edition Consultant international Atelier	
		2.1.10 Publication et diffusion du RNDHDP 2004		
		2.1.11 Rapport spécifique sur le DHDP dans la zone de l'Aftout		
2.1.12 Utilisation des cybercommunes et cybercentres communautaires dans la vulgarisation des profils régionaux de DHDP				
<b>Produit 2.2</b> Un système d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la bonne gouvernance opérationnel	2003-2004 Elaboration participative et validation du système des indicateurs	2.2.1 Définition des informations de base	Consultant national Consultant international Atelier	
		2.2.2 Collecte des informations et élaboration des indicateurs		
		2.2.3 Ateliers de concertation et de validation des indicateurs		
		2.2.4 Intégration de l'analyse des indicateurs dans le RNDHDP		

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports	
Produit 2.3 : Des communautés assurent l'opérationnalisation de l'approche DHD	2003 : Identification et dissémination d'expériences probantes dans une perspective de DHD	2.3.1	Elaboration et diffusion d'un catalogue sur les initiatives probantes en matière de DHDP	Mission Equipe Sous contrat Consultant national Edition Consultant international Atelier
		2.3.2	Préparation de nouveaux supports de communication sur l'approche DHDP basés sur les DHDP (écrit, audio, film)	
		2.3.3	Organisation d'un atelier national sur l'intégration du DHDP et des OMD dans les programmes de lutte contre la pauvreté	
		2.3.4	Formulation et appui à la mise en œuvre de trois projets pilotes de lutte contre la pauvreté inspirés du DHDP	
		2.3.5	Organisation de deux ateliers interrégionaux de sensibilisation/mobilisation et renforcement des capacités des partenaires locaux sur le DHD et les OMD	
	2004 : Les acteurs clés et membres du réseau sont mobilisés et formés à l'approche DHD.	2.3.6	Notes méthodologiques d'opérationnalisation disponibles et diffusées au niveau des services régionaux de l'Etat ;	Mission Atelier
		2.3.7	Organisation d'un atelier de formation sur l'approche DHDP à destination des acteurs dans les zones ciblées	
		2.3.8	Organisation d'un atelier pour diffuser la note méthodologique	
		2.3.9	Formation des cadres des structures décentralisées, d'élus locaux et de représentants d'organisations à la base (ONG locales, OCB, etc.) sur l'approche DHD et les OMD	
		2.3.10	Prise en compte de la dimension DHD et les OMD dans les PRLP	
	2004-2005 : Mobilisation sociale sur le DHD et les OMD réalisé au niveau décentralisé	2.3.11	Identification de nouvelles communautés demandeuses et initiatives probantes en Assaba et au Gorgol	Mission de terrain Ateliers Consultant national
		2.3.12	Identification et analyse des initiatives communautaires au Trarza et au Hodh El Gharbi	
		2.3.13	Organisation des échanges d'expériences intercommunautaires au niveau local et interrégional	
		2.3.14	Elaboration d'un guide sur des modalités de financement des initiatives communautaires	
		2.3.15	Appui dans la recherche de financement des projets pilotes de DHD au profit de 2 régions	

<b>Effet 3 : Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG sont renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable</b>
<b>Indicateur d'effet :</b> Elargissement des capacités locales d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de développement communautaire
<b>Situation de départ :</b> Des intervenants peu expérimentés (manque de professionnalisation et de spécialisation) et ressources limitées . Forte concentration des ONGs dans les grandes villes, en particulier Nouakchott
<b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b> « G2-SGN2-SASNI, G3-SGN1-SASNI: Accès aux ressources, Environnement et développement durable»
<b>Point focal:</b> CDHLCPI
<b>Stratégie de partenariat :</b> Les Ministères techniques (MDRE, MSAS, CSA, etc.) et la Société Civile collaborent à la réalisation des activités. Le PNUD apporte un appui technique et financier Autres partenaires : Agences du Système des Nations Unies, Union Européenne, Fonds canadien, Banque Mondiale, Coopération française, ONG internationales (FOM), ONG nationales
<b>Objectifs du CRS :</b> Les acteurs du développement local participent effectivement à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.
<b>Titre et numéro du programme :</b> « Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté »

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 3.1 :</b> Participation effective des ONGs nationales dans la mise en œuvre du CSLP	2003 : FAPONG mis en place et opérationnel	3.1.1 Sensibilisation des partenaires à travers des ateliers de restitution et de validation des textes constitutifs et des procédures de fonctionnement du Fonds	Atelier Consultant national
		3.1.2 Développement des synergies avec le PRC (rendre opérationnelle la composante RAF)	
		3.1.3 Appui aux ONG dans la préparation des programmes et projets de LCP et à la recherche de leur financement (FAPONG, SGP,...)	
	2003 : Politique de qualité mise en œuvre dans la gestion des agréments des associations de développement	3.1.4 Amélioration et application des critères de sélection des dossiers d'agréments pour une mise en œuvre transparente de la loi sur les Associations de développement,	Consultant national Consultant international Atelier Sous contrat mission
		3.1.5 Appui à l'élaboration d'une méthodologie d'étude et d'approbation des programmes et projets présentés par les ONG à travers un cadre transparent	
		3.1.6 Identification des critères pour sélectionner les ONGs qui auront mis en œuvre les meilleurs projets de lutte contre la pauvreté en relation avec les OMD (à l'occasion de la journée mondiale d'éradication de la pauvreté, environnement, désertification, Sida, ...) et mise en œuvre	
	2004-2005 : Pérennisation du FAPONG comme outil effectif de mobilisation des ressources	3.1.7 Développement d'une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour le fonds.	Consultant national Consultant international Atelier mission
		3.1.8 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le FAPONG incluant l'utilisation des NTIC.	
		3.1.9 Evaluation participative de l'expérience du FAPONG et proposition d'un plan en vue de l'autonomisation du FAPONG	

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 3.2 :</b> Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines du genre et du VIH/SIDA.	2003-2005 Contribution à la conception et à la réalisation de programmes et de projets en relation avec le genre et le VIH/SIDA	3.2.1 Formation des populations dans la dimension genre selon une approche participative 3.2.2 Appui à la sensibilisation (CCC) et renforcement des capacités des organisations communautaires dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH/SIDA 3.2.3 Intégration de la dimension lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes de développement communautaire	Consultant national Consultant international Atelier missions
<b>Produit 3.3</b> Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines de l'environnement et la gestion des risques	2003-2005 Contribution à la conception et à la réalisation de programmes et de projets en relation avec la gestion durable de l'environnement et des risques	3.2.4 Appui et sensibilisation des acteurs locaux du développement à la gestion des ressources naturelles et des risques 3.2.5 Sensibilisation à la gestion des ressources en eau et la promotion des énergies de substitution 3.2.6 Formation dans le domaine du diagnostic et de la formulation de micro-réalisations. 3.2.7 Mise en place d'un système de collecte d'ordures ménagères dans un quartier à Kiffa et à Kaédi 3.2.8 Mise en œuvre d'un programme ciblé de diffusion des GPL et du gaz butane auprès des ménages pauvres 3.2.9 Appui à la mise en œuvre du PANE et aux micro réalisations	Consultant national Consultant international Mission Atelier Sous contrat

<b>Effet 4 : Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en oeuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (The regulatory framework reformed to provide the poor with secure use rights to productive assets (physical and financial capital))</b>
<b>Indicateur d'effet :</b> Les plans d'action sont mis en oeuvre dans les régions les plus défavorisées
<b>Situation de départ :</b> 1) Les stratégies nationales MPE et MF sont formulées mais pas encore validées 2) Programmes de microfinance en cours d'exécution
<b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b> G2-SGN2-SASNI ; Accès aux ressources
<b>Point focal :</b> CDHLCPI
<b>Agence de coopération :</b> BIT, Guichet Microfinance du FENU
<b>Stratégie de partenariat :</b> Le CDHLCPI assure la coordination du processus et le travail des réseaux MPE et MF, qui impliquent la BCM l'APROMI, le BAPEM, la société civile, les Ministères concernés et le Secteur Privé. Le SECF est l'agence de réalisation des activités de microfinance destiné aux femmes; Le CDHLCPI contribue au financement du plan d'action MPE et MF ; Le PNUD et le BIT apportent un appui technique et financier ; Autres partenaires : Banque Mondiale, BCM, agences du SNU, Guichet Microfinance du FENU, ONG, BAD , GTZ
<b>Objectifs du CRS :</b> La stratégie de promotion de micro entreprise et de MF est mise en oeuvre . La perspective genre prise en compte dans les programmes de réduction de la pauvreté.
<b>Titre et numéro du projet :</b> « Programme d'appui à la mise en oeuvre du Cadre stratégique de lutte contre de la Pauvreté »

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 4.1 :</b> La Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et de la Petite Entreprise est opérationnelle	2003: Validation de la stratégie et installation du secrétariat technique	4.1.1 Appui à la tenue d'un atelier national de validation 4.1.2 Installation du secrétariat technique	Fonds SPPD 2002 pm
	2000- 2004 : Mise en oeuvre de recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement et du cadre réglementaire	4.1.3 Mission d'appui à la révision du cadre réglementaire et adoption du plan d'action et organisation des sessions de restitution de l'étude	Consultant international Consultant national Atelier
		4.1.4 Conception de produits financiers sur la base des analyses de demande et offre	
		4.1.5 Analyse du marché des services non financiers et adoption d'un plan d'action sur l'offre des services non financiers	
	2004 : Exécution de projets pilotes pour le renforcement des capacités des MPE	4.1.6 Projet pilote sur le renforcement des services d'appui spécifique pour améliorer la performance des MPE	Consultant international Consultant national Sous-contrats Atelier
		4.1.7 Appui aux actions de formation destinées aux diplômés chômeurs	
	<b>Produit 4.2 :</b> La stratégie Micro-finance est adoptée et opérationnelle	2003 : Stratégie MF validé dans un atelier national	4.2.1 Atelier de validation 4.2.2 Appui au réseau et à la coordination des activités de MF
2003-2005 : Contribution au renforcement des capacités des IMFs, des bénéficiaires et de la BCM		4.2.3 Formation des formateurs	Consultant international Consultant national Atelier
		4.2.4 Formation faite par Apromi selon le plan 2003-2005 (Plan comptable, plan d'opération, Taux d'intérêt et pérennité financière) pour les organes des IMF	
		4.2.5 Activités de formation pour les bénéficiaires de crédit	
		4.2.6 Participation à séance de formation des cadres de la Direction du Contrôle des Banques de la BCM	
2004-2005 : Cadre légal et réglementaire de la micro finance révisé et connu par les intéressés		4.2.7 Organisation d'ateliers et de forums de concertation avec les IMFs dans le cadre de la mise à jour du guide méthodologique	Consultant national Atelier Mission
	4.2.8 mise à jour du guide et sa diffusion		
	4.2.9 Atelier et formation sur le plan comptable proposé		

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
Produit 4.3 : Les femmes dans les zones cibles bénéficient de promotion économique et participent aux instances de décision	2005 : Les activités génératrices de revenus des femmes à travers des micros entreprises viables sont développées	4.3.1 Financement et soutien des micro-entreprises féminines dans les zones cibles 4.3.2 Formation de femmes dans de nouveaux créneaux porteurs ; 4.3.3 Alphabétisation fonctionnel, encadrement, formation et conseil sur les tas. 4.3.4 Formation des femmes en création et gestion d'entreprises (CREE, GERME) ;	Sous contrat Consultant national Atelier mission
	2003-2005 : Les conditions de vie des femmes rurales et périurbaines sont améliorées à travers la consolidation et l'élargissement des expériences réussies des caisses féminines d'épargne et de crédit	4.3.5 Analyse des expériences des caisses GFEC et Caisses du Gorgol (réussites et faiblesses) et des capacités de suivi du SECF et proposition d'un plan d'action 4.3.6 Suivi des activités de renforcement des capacités en vue de l'autonomisation des caisses 4.3.7 Activités de formation et accompagnement des GFEC et des BDFG par la formation en administration et gestion mutualistes des caisses 4.3.8 Appui à la mobilisation de ressources pour la mise en place des fonds de crédits nécessaires pour le démarrage des nouvelles caisses et le financement des AGR.	Consultant international Consultant national Atelier mission

<b>Effet 5 : Cellule d'exécution du Programme (CEP) opérationnelle</b>
<b>Indicateur d'effet :</b> Le programme est mis en place, sa gestion et sa coordination sont bien assurées
<b>Situation de départ :</b> La coordination des programmes antérieurs a été limitée
<b>Domaine d'appui stratégique (DAS) :</b>
<b>Point focal :</b> CDHLCPI (Cellule d'exécution)
<b>Agence de coopération :</b> BIT, DAES
<b>Stratégie de partenariat :</b> Le Coordonnateur national du programme (CNP), les points focaux et les experts collaborent avec le Conseiller technique du programme en vue de la réalisation des différents effets. Le PNUD, le DAES et le BIT apportent un appui technique et financier ;
<b>Objectifs du CRS :</b> mise en oeuvre du programme en vue de l'atteinte des effets retenus.
<b>Titre et numéro du projet :</b> « Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté »

Produits	Cibles annuelles	Activités indicatives	Apports
<b>Produit 5.1 : Mise en place et fonctionnement de la cellule d'exécution</b>	2003-2005 : Recrutement du personnel du programme, préparation, exécution et suivi des plans de travail, acquisition des équipements, réalisation et suivi des activités, éditions des rapports, etc.	5.1.1 Appui agence	Appui agence 1 (DAES) Appui agence 2 (BIT) Frais agence
		5.1.2 Recrutement du personnel d'appui à la gestion du programme	Conseiller technique- Assistant administratif comptable. Secrétaire de direction
		5.1.3 Suivi agences	Chauffeurs (cinq). Frais de Missions agence 1 Frais de mission agence 2
		5.1.4 missions de suivi évaluation par effet	Missions suivi évaluation par effet
		5.1.5 Equipement	Equipement-Véhicules (3) Equipement-informatique (10) Equipement-Maintenance Equipement-consommables
		5.1.6 Edition	Rapports tous les effets Divers tous les effets

## **IIc. STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES**

En ce qui concerne les modalités de financement, il sera mis en place des mécanismes flexibles pour permettre aux donateurs d'apporter leur contribution de la façon la plus efficace (Trust-Funds, cofinancements...). Cela pourrait permettre d'éviter les problèmes de coordination liés à une multitude de petits projets d'appui institutionnel.

Dans cette perspective, il importe de solliciter la participation de tous les acteurs au financement du programme. Du côté de l'Etat qui est le principal bénéficiaire, il y a probablement moins de difficultés, mais il importe d'analyser les possibilités d'élargir l'impact des interventions à travers la mise en place de projets pilotes complémentaires en collaboration avec le CDHLCPI, les agences des Nations Unies et les partenaires au développement dans la région de l'Aftout.

Du côté secteur privé et de la société civile, le programme développera une stratégie permettant de l'associer pleinement dans la mise en œuvre et dans le développement de partenariat pour l'identification d'actions conjointes.

Un plaidoyer conjoint sera de même entrepris en matière de lutte contre la pauvreté, du développement humain durable dans la perspective de la réalisation des OMD et ceci tout au long du processus de mise en œuvre du programme.

S'agissant des partenaires au développement, le PNUD appuiera la tenue de concertations régulières avec ces derniers en collaboration avec les autorités gouvernementales pour partager les acquis du programme et développer des synergies pour le développement du pays en général et la réduction de la pauvreté en particulier.

En tout état de cause, le PNUD, dans sa démarche, mettra en avant la recherche de la complémentarité et de la synergie dans les différentes interventions des organismes de coopération bilatérale et multilatérale qui souvent ont les mêmes cibles.

### III. ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION

#### IIIa. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Le présent programme doit être conçu comme un tout indivisible. Sa coordination s'impose pour, d'une part, garantir la cohérence des actions engagées et, d'autre part, améliorer la complémentarité et l'efficacité des interventions des deux DAP gouvernance et pauvreté, ainsi que celles des différents bailleurs de fonds. Le cadre institutionnel de coordination et de pilotage sera ainsi assuré par un dispositif à trois niveaux (voir organigramme en annexe) : le Comité d'Orientation et de Supervision, le Comité technique de pilotage et de coordination, et les comités techniques de composantes.

**Le Comité d'Orientation et de Supervision (COS) des programmes du PNUD (Bonne Gouvernance et Lutte Contre la Pauvreté)** est composé des responsables des principales institutions concernées : Ministère de la justice (MJ), Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications (MIPT), Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), Ministère des Finances (MF), Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports (MFPTJS), Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE), Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE), Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT), Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF), Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), Sénat, Assemblée Nationale, Banque Centrale de Mauritanie, représentants des organisations patronales, syndicales et autres organisations de la société civile, ainsi que des représentants des partenaires au développement et agences de réalisation intervenant dans le programme. Il est présidé par le MAED ou le Secrétaire Général du ministère et coprésidé par le(la) Représentant(e) Résident(e) du PNUD ou son Adjoint(e). Son secrétariat est assuré par le Président du Comité technique de pilotage et de coordination ci-dessous.

Le Comité d'orientation et de supervision se réunit une (1) fois par an et chaque fois que de besoin. Il se réunit ainsi pour approuver le plan de travail annuel et le budget et pour faire le bilan des activités. Il doit aussi se prononcer sur toutes les difficultés de nature à gêner le bon fonctionnement du programme.

**Le Comité technique de pilotage et de coordination (CTPC) du programme**, structure légère, est composé des « points focaux » de composantes désignés par les différents ministères et institutions concernés, du Leader thématique Pauvreté du PNUD, ainsi que des représentants des partenaires au développement intervenant dans les mêmes domaines que le programme. Son secrétariat permanent est assuré par le Conseiller Technique.

Le Comité technique de pilotage et de coordination du programme se réunit une fois par trimestre et a pour rôle de : (i) superviser et coordonner la préparation et l'exécution de l'ensemble des activités des composantes et proposer toute mesure et action tendant à améliorer et faire progresser le travail en la matière ; (ii) catalyser et dynamiser les actions de toutes les structures intervenantes ; (iii) préparer les réunions du Comité d'orientation et de supervision ; (iv) tenir informés le Ministre, les membres du Comité d'orientation et de supervision et les bailleurs de fonds des travaux entrepris dans le cadre de l'exécution des différentes composantes du programme et élaborer, à cet effet, les rapports nécessaires ; (v) s'assurer de la bonne gestion des ressources humaines et matérielles allouées à la préparation et à la coordination du programme.

Enfin, chaque composante du programme fera l'objet d'un **comité technique spécialisé** devant prendre en charge les activités prévues. Composé des principaux responsables des ministères ou institutions concerné(e)s, ainsi que des représentants des élus locaux, du secteur privé et de la société civile, ce comité aura un chef de file (point focal) retenu en fonction de l'importance de sa structure au regard des activités à réaliser et/ou des missions officielles qui lui sont confiées.

La réalisation de chaque effet sera sous la responsabilité des points focaux désignés comme suit :

1. La mise en place d'un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part aura comme point focal le CDHLCPI;
2. La consolidation de l'observatoire du développement humain durable et de la pauvreté aura comme point focal le MAED ;
3. Le renforcement et la professionnalisation des capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG à travers une approche de Développement Durable aura comme point focal le CDHLCPI ;
4. Et, enfin l'opérationnalisation d'une stratégie de micro-entreprise et micro-finance pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (capital physique et financier) aura comme point focal le CDHLCPI.

La mise en oeuvre d'un effet donné peut faire appel à plusieurs autres intervenants qui doivent collaborer dans le cadre de la réalisation des activités relatives à leurs domaines de compétences.

**Tableau des agences de Coopération et de Réalisation par produits**

Effets	Produits	Agences de Coopération et partenaires	Agences de réalisation
<b>Effet 1:</b> Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part	<b>Produit 1.1</b> Un dispositif de suivi des indicateurs de la pauvreté et des OMD opérationnel en 2005 <b>Produit 1.2 :</b> Un dispositif de suivi décentralisé opérationnel avant fin 2005 <b>Produit 1.3 :</b> Système d'information mauritanien sur l'emploi (SIME) opérationnel <b>Produit 1.4 :</b> L'approche HIMO est prise en compte dans la révision et le suivi évaluation du CSLP <b>Produit 1.5 :</b> Un cadre de suivi et d'évaluation harmonisé pour la formulation des PLCP est mis en œuvre	Projet régional suivi DSRP BIT Banque Mondiale GTZ Coopération Française FNUAP UNICEF	CDHLCPI MAED MFPTJS
<b>Effet 2:</b> Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé	<b>Produit 2.1 :</b> Un observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP) opérationnel <b>Produit 2.2</b> Un système d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la bonne gouvernance opérationnel <b>Produit 2.3 :</b> Des communautés assurent l'opérationnalisation de l'approche DHD	BIT UNICEF Banque Mondiale GTZ Coopération Française	MAED CDHLCPI
<b>Effet 3</b> Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG sont renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable	<b>Produit 3.1 :</b> Participation effective des ONGs nationales dans la mise en œuvre du CSLP <b>Produit 3.2 :</b> Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines du genre et du VIH/SIDA <b>Produit 3.3</b> Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines de l'environnement et la gestion des risques	Agences SNU Union Européenne Fonds Canadien Banque Mondiale Coopération française ONGs Internationales ONGs Nationales	CDHLCPI Ministères Techniques Société Civile
<b>Effet 4:</b> Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en oeuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources	<b>Produit 4.1 :</b> La Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et de la Petite Entreprise est opérationnelle <b>Produit 4.2 :</b> La stratégie Micro-finance est adoptée et opérationnelle <b>Produit 4.3 :</b> Les femmes dans les zones cibles bénéficient de promotion économique et participent aux instances de décision	Banque Mondiale BCM Agences SNU Guichet Micro Finance GMF/FENU ONG BAD GTZ	CDHLCPI SECF APROMI BCM BAPEM Société Civile Ministères concernés
<b>Effet 5:</b> CEP opérationnelle	<b>Produit 5.1</b> Mise en place et fonctionnement de la CEP	BIT DAES	CDHLCPI

### IIIb. MODALITES D'EXECUTION

Le présent programme est placé sous la modalité de l'exécution nationale, avec le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) comme agence nationale d'exécution et Président du Comité technique de pilotage et de coordination.

Le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES) et le Bureau International du Travail (BIT) sont choisis comme agences de coopération compte tenu de leur expérience en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Ces agences de coopération appuieront, au plan technique, la partie nationale dans la mise en oeuvre et le suivi-évaluation du programme.

Il sera mis en place une cellule nationale d'exécution du programme qui jouera le rôle de secrétariat permanent. Cette cellule est sous la responsabilité d'un coordonnateur national du programme désigné par le gouvernement et dont le salaire est pris en charge par celui-ci.

Le Coordonnateur national est responsable, aux yeux du Commissaire et du Comité d'orientation et de supervision, de la bonne exécution du programme et, à ce titre, assure le secrétariat de ce Comité d'orientation et de supervision pour ce qui concerne le programme d'appui à la mise en oeuvre du CSLP, en collaboration avec son l'USGAF. Le gouvernement désignera en outre un Coordonnateur suppléant au programme qui remplacera le coordonnateur national pendant son absence.

Le Coordonnateur national est appuyé par un conseiller technique, recruté par un comité conjoint Gouvernement / PNUD pour le compte de l'agence de coopération qu'est le DAES. Le conseiller technique assure le secrétariat permanent du Comité technique de pilotage et de coordination, assisté par une secrétaire de direction, un assistant administratif et financier et un chauffeur, sous l'autorité du Coordonnateur National. Le conseiller technique et ses trois personnels d'appui seront pris en charge par le budget du programme. En plus du conseiller technique et du personnel d'appui, les experts logés physiquement au sein de chaque composante et chargés d'appuyer les points focaux seront financés par le budget du programme. Tout le personnel financé par le budget du programme sera recruté sur la base de procédures transparentes.

Les points focaux des composantes, représentant des structures techniques appuyées par le programme, auront une autonomie de gestion et travailleront en collaboration avec le Coordonnateur national et le Conseiller technique. Lorsqu'un cadre national intervenant dans le programme exerce parallèlement d'autres attributions ou activités, il pourra percevoir une prime qui sera prise en charge par les fonds de contrepartie.

Les opérations administratives et financières du programme seront sous la responsabilité du Conseiller technique, en relation avec le Coordonnateur National, l'USGAF logée au MAED, le Bureau du PNUD, sur la base des requêtes des points focaux et conformément aux programmes de travail établis.

Toutes les opérations financières (demandes d'avance, rapports financiers, chèques, paiements effectués par le programme etc.) doivent être revêtues d'une double signature, celle du Coordonnateur National ou de son adjoint et celle du Conseiller technique.

L'Unité de Suivi de Gestion Administrative et Financière des Programmes du PNUD (USGAF) créée par arrêté ministériel du N° R876 du 21-11-2000 (MAED) doit remplir les fonctions de conseil, d'assistance, d'encadrement, de suivi et de contrôle de conformité des activités des programmes aux procédures de gestion et d'exécution des programmes. L'unité qui sera renforcée par un assistant administratif et financier recruté sur les ressources du programme devra participer aux procédures d'acquisition de biens et services (termes de référence de l'USGAF et de son assistant administratif et financier en annexe 4).

### IIIc. RESPONSABILITES DES PARTIES

#### c1. Le Gouvernement :

Le Gouvernement prendra, avant le démarrage effectif du programme, toutes les dispositions requises pour fournir des locaux et des bureaux fonctionnels. En outre, il assurera la prise en charge de toutes les dépenses relevant de la contrepartie nationale et, notamment, les dépenses courantes liées au fonctionnement du programme. Il veillera aussi au suivi des dépenses du programme, à travers l'USGAF logée au MAED. Enfin, il budgétisera, au terme de l'assistance, l'ensemble des dépenses liées à la poursuite des activités nécessaires.

#### c2. Le PNUD :

Le Bureau du PNUD sera chargé de vérifier :

- L'exécution des activités conformément aux plans de travail ;
- Le respect de la cohérence entre l'appui du PNUD et ceux des autres bailleurs de fonds, dans le sens d'un partenariat fécond ;
- L'adéquation entre les dépenses et les activités techniques du programme ;
- La régularité des comptes et l'opportunité des engagements conformément aux procédures et règles financières du PNUD relatives à l'exécution nationale ;
- La gestion des parties du programme qui lui sont confiées (annexe C).

Le « leader thématique pauvreté » assurera, pour le compte du PNUD, la supervision de l'ensemble du programme, en collaboration avec les autres chargés de programmes, chacun selon son domaine de compétence. Il représentera l'interlocuteur principal au niveau du PNUD sur les questions relatives à la stratégie du programme, les problèmes généraux de mise en œuvre et de suivi, la mobilisation et la répartition des ressources entre les différentes activités.

#### c3. Le(s) agences (s) de coopération:

Le(s) agences (s) de coopérations retenues appuieront la partie nationale au plan technique, dans les domaines suivants :

- Orientation générale des travaux et, éventuellement, du cadre stratégique d'intervention ;
- Conseils à l'équipe d'exécution et aux points focaux ;
- Sélection et recrutement des experts et consultants internationaux, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception des TDRS ;
- Suivi des experts et consultants internationaux et transmission des rapports de mission assortis de leurs commentaires techniques ;
- Recrutement et supervision du conseiller technique du programme ;
- Avis sur la sélection et le recrutement des experts et consultants nationaux ;
- Suivi et évaluation technique des activités et résultats du programme.

### IIIId. SUIVI, EVALUATION ET AUDIT DU PROGRAMME

Suivi : La clarification des tâches, la standardisation/simplification des supports de suivi devraient garantir les conditions d'une exécution correcte du programme. A cet effet, les principales séquences périodiques suivantes de suivi peuvent être retenues :

- Mensuellement : suivi des activités et résultats par composante (point focal / comité technique spécialisé) et consolidation des données d'exécution financière en fin de mois ;
- Trimestriellement : suivi technique et approbation du budget trimestriel ( et demande d'avance) consolidé au niveau du programme de travail (Cellule d'exécution du programme et comité technique de pilotage et coordination)

- Semestriellement : des visites de terrain par des missions conjointes Gouvernement / PNUD / et autres partenaires concernés
- Annuellement : validation du bilan et du programme de travail ainsi que du budget annuel (Comité d'orientation et de supervision).

**Evaluation :** Le programme doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours et au terme de son exécution. Les résultats de ces évaluations détermineront la suite à réserver au programme de pays.

**Audit externe :** Le programme fera l'objet d'un audit externe confié à un cabinet local sélectionné sur appel d'offres chaque année. Le rapport d'audit devra être disponible dans les délais requis pour soumission au siège du PNUD avant le 30 avril de chaque année. La mission d'audit devra apprécier la prise en compte des recommandations des audits passés des programmes du PNUD.

#### IV. RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES

##### IVa. RISQUES

Les principaux risques encourus dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du programme se présentent comme suit :

- Un retard dans la mise en place de la contrepartie de l'Etat.
- La faible participation des OSC dans la mise en œuvre des activités de ce programme.
- Le manque de transparence dans la sélection des consultants.
- L'instabilité monétaire et le risque de change.
- Le manque de ressources mises à la disposition des structures cibles du programme par le Gouvernement, ce qui conduit à un non-respect des obligations de la contrepartie.
- Des interférences des responsables administratifs et politiques dans la gestion du programme qui conduisent à des contre-performances et à l'arrêt du programme.

##### IVb. CONDITIONS PREALABLES

Le Gouvernement s'engage à affecter au programme, à temps plein, des locaux fonctionnels. En outre, il prendra toutes les dispositions utiles pour dégager, au titre du programme, l'ensemble des dépenses courantes liées à la poursuite des activités nécessaires : frais d'entretien des équipements acquis dans le cadre du projet, consommables, etc.

Les membres du comité d'orientation et de supervision, du comité technique de coordination et de pilotage et des comités de composantes devront être désignés dans le mois qui suit la signature du présent document.

Dès que les conditions de démarrage seront réunies, le PNUD apportera son aide. Au-delà de la phase de démarrage, le programme ne pourra atteindre ses objectifs que si les dispositions suivantes sont prises :

- Un engagement ferme des autorités sur les objectifs, le calendrier et les mesures à prendre avant son lancement et un maintien de cet engagement tout au long de l'exécution ;
- Une stabilité des cadres nationaux dans chacune des structures impliquées dans le projet, de façon à créer une capacité d'absorption de l'assistance technique ;
- Un suivi attentif et coordonné de l'évolution du programme et une prise de décision rapide, le cas échéant, pour lever d'éventuelles contraintes qui seraient identifiées.

## V. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document d'appui constitue l'instrument visé à l'article premier, paragraphe 1, de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le programme des Nations Unis pour le développement, signé le 19 juillet 1979, par les parties en cause. Aux fins de l'accord type de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organe de coopération décrit dans ledit accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document d'appui qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document d'appui n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du DAP.
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats des activités du DAP, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation.
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus dans le DAP, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

## VI. CADRE DE RESSOURCES DU PROGRAMME

**Effet 1 : Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part.**

Activités indicatives	Apports	L.B	Quant	C.U	TOTAL
Appui technique suivi évaluation programmes et projets de LCP	Experts Nationaux.	17.02/03	2	36 000	72 000
	Chauffeur	13.03	1	7560	7560
Définition d'un protocole d'accord portant cahier des charges des producteurs de données statistiques en vue de la mise à jour régulière des données.	Consultant international	11.51	2	15 000	30 000
	Consultant national	17.51	3	2 000	6 000
	Ateliers	32.01	2	3 000	6 000
Appui à la mise en place de groupes de travail thématiques couvrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (7+ 1) et pluridisciplinaires sur les indicateurs de suivi sous la direction de l'ONS	consultant national	17.52	1	2 000	2 000
	Ateliers	32.02	3	3 000	9 000
	Edition	53.01	3	1 000	3 000
Production du rapport OMD 2003	consultant national	17.52	6	2 000	12 000
	Ateliers	32.02	1	6 000	6 000
	publication et diffusion	53.01		8 000	8 000
Production et diffusion de tableaux de bord sectoriels et dans 2 régions d'intervention du programme, en particulier à travers les cybercommunes	Consultant national	17.53	2	2 000	4 000
	Atelier	32.03	3	3 000	9 000
Développement d'un guide méthodologique d'élaboration des PRLP et d'indicateurs de suivi de la pauvreté et du DHD au niveau régional tenant compte des OMD	Consultant international	11.52	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.54	2	2 000	4 000
	Edition	53.02	2	1 000	2 000
Renforcement des capacités des structures statistiques décentralisées	Equipement	45.02	2	6 000	12 000
	Consultant national	17.57	2	2 000	4 000
	Fonctionnement	45.03	2	2 000	4 000
	Atelier	32.05	1	4 000	4 000
Appui à l'élaboration et diffusion des indicateurs de suivi dans la wilaya de l'Assaba	Consultant international	11.53	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.55	3	2 000	6 000
	Fonctionnement	45.01	1	1 000	1 000
	Atelier	32.04	1	4 000	4 000
Evaluation de l'expérience dans l'Assaba	Consultant national	17.56	1	2 000	2 000
Finalisation du guide	Consultant national	17.57	1	2 000	2 000
Elaboration et diffusion des indicateurs de suivi dans 2 autres wilayas, y compris en utilisant les NTIC	Consultant national	17.58	2	2 000	4 000
	Fonctionnement	45.04	1	2 000	2 000
	Atelier	32.06	2	2 000	4 000
Elaboration des profils régionaux de pauvreté et contribution à l'élaboration des profils régionaux de DHDP pour les PRLP des wilaya	Consultant national	17.59	2	2 000	4 000
Soutien à la présentation des expériences régionales réussies en matière de suivi décentralisé des indicateurs de pauvreté et les échanges de meilleures pratiques dans le domaine	Consultant international	11.54	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.60	2	2 000	4 000
	Ateliers	32.06	2	4 000	8 000
	Ateliers	32.07	2	4 000	8 000

Activités indicatives	Apports	L.B	Quant	C.U	TOTAL
Réalisation d'une enquête ponctuelle et ciblée pour évaluer la capacité annuelle d'absorption de la main d'œuvre du secteur informel	Consultant national	17.61	2	2 000	4 000
	Enquêteurs	17.61	50	80	4 000
	édition	53.03	2	1 000	2 000
	Divers	53.04	1	1 000	1 000
Mise à jour des concepts, définitions et nomenclatures sur l'emploi	Consultant international	11.55	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.	1	2 000	2 000
Identification de l'offre et de la demande d'emploi dans deux professions (en complémentarité avec le financement d'Agfund dans le secteur du bâtiment)	Consultant national	17.62	2	2 000	4 000
	Consultant international	11.56	1	15 000	15 000
Formation à l'intégration des besoins en information sur l'emploi dans les statistiques produites par l'ONS	Consultant international	11.57	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.	1	2 000	2 000
	Atelier	32.08	1	4 000	4 000
Formation et sensibilisation à l'intégration de la dimension emploi dans le CSLP et son SE	Consultant international	11.58	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.	1	2 000	2 000
	Atelier	32.09	1	4 000	4 000
Elaboration d'une méthodologie correspondant à la démarche HIMO-PIP et d'un plan d'action et mobilisation et sensibilisation des partenaires autour de la démarche	Consultant international	11.60	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.62	1	2 000	2 000
	Ateliers	32.11	1	14 000	14 000
Formation et sensibilisation à la prise en compte de la dimension HIMO dans l'élaboration et la mise en œuvre du PIP	Consultant international	11.59	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.	1	2 000	2 000
	Atelier	32.10	1	4 000	4 000
Prise en compte de l'approche HIMO dans le processus de révision et de suivi-évaluation du CSLP	Consultant international	11.61	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.62	1	2 000	2 000
Réalisation d'une enquête sur l'emploi pour 2002-2003, avec comme thème central la place de l'approche HIMO dans la création d'emplois	Consultant international	11.60	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.63	2	2 000	4 000
	Enquêteurs	17.64	50	80	4 000
	édition	53.05	2	1 000	2 000
	Divers	53.06	1	1 000	1 000
Réalisation d'un atelier de validation, Publication et diffusion du rapport	Atelier	32.11	1	4 000	4 000
	Edition	53.06	2	1 000	2 000
Adoption, validation et diffusion d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des programmes et projet de lutte contre la pauvreté	Consultant International	11.61	1	15 000	15 000
	Consultant national	17.	1	2 000	2 000
	Atelier	32.12	1	4 000	4 000
	Edition	53.07	1	2 000	2 000
Test pour la mise en oeuvre du système de S-E au niveau central et décentralisé pour des programmes globaux et régionaux du CDHLCPI	Consultant national	17.64	3	2 000	6 000
Evaluation et généralisation à l'ensemble des programmes du CDHLCPI et du CSLP	Consultant national	17.65	2	2 000	4 000
	Atelier	32.13	1	4 000	4 000
Sous Total effet (1)					525 560

**Effet 2 : Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé**

Activités indicatives	Apports	L.B	Quant	C.U	Total
Appui technique Développement Humain Durable	Experts	17.04/05	2	36 000	72 000
	Chauffeur	13.03	1	7560	7560
Evaluation du dispositif de pilotage du DHD et des RNDH	Consultant international	11.62	2	15000	30000
	Consultant national	17.	2	2000	4000
Appui technique à la mise en place d'un observatoire de nouvelle génération (ODHDP)	Consultant international	11.63	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
Réalisation des consultations nécessaires à la préparation d'un Guide pour le RNDHDP rénové	Consultant international	11.64	0,5	15000	7500
	Consultant national	17.	0,5	2000	1000
	Atelier	32.14	1	4000	4000
Mise en place et suivi du processus d'élaboration du RNDHP	Pm				
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication RNDHP à l'échelle nationale	Consultant International	11.65	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
	Atelier	32.15	1	2000	2000
	Edition	53.08	5	1000	5000
Elaboration et validation d'une charte du réseau DHDP	Atelier	32.15	2	5000	10000
	Atelier	32.16	1	4000	4000
Constitution du réseau et Formation des membres du réseau	Ateliers	32.17	4	5000	20000
Réalisation d'un atelier scientifique sous-régional sur le DHD et le suivi de la pauvreté	Atelier-sous régional	21.02	1	100000	100000
Appui technique à l'élaboration du RNDHP 2004	Consultant national	17.66	7	2000	14000
Publication et diffusion du RNDHDP 2004	Edition	53.09	8	1000	8000
	Ateliers	32.18	4	4000	16000
Rapport spécifique sur le DHDP dans la zone de l'Aftout	Consultant national	17.67	1,5	2000	3000
Utilisation des cybercommunes et cybercentres communautaires dans la vulgarisation des profils régionaux de DHDP	Mission sur le terrain	32.19	1	1000	1000
	Atelier	32.20	1	1000	1000
	Edition	53.10	1	1000	1000
Définition des informations de base, collecte des informations et élaboration des indicateurs	Consultant international	11.66	1,5	15000	22500
	Consultant national	17.68	2	2000	4000
Ateliers de concertation et de validation des indicateurs	Ateliers	32.21	2	4000	8000
Intégration de l'analyse des indicateurs dans le RNDHDP	Pm				
Elaboration et diffusion d'un catalogue sur les initiatives probantes en matière de DHDP	Pm				
Préparation de nouveaux supports de communication sur l'approche DHDP basés sur les DHDP (écrit, audio, film)	Consultant international	11.67	2	15000	30000
	Consultant national	17.68	2	2000	4000
	Fonctionnement	45.04	1	5000	5000

Activités indicatives	Apports	L.B	Quant	C.U	Total
Organisation d'un atelier national sur l'intégration du DHDP et des OMD dans les programmes de lutte contre la pauvreté	Atelier	32.22	1	4000	4000
Formulation et appui à la mise en œuvre de trois projets pilotes de lutte contre la pauvreté inspirés du DHDP	Consultant international	11.68	1	15000	15000
	Consultant national	17.69	2	2000	4000
	Mission sur terrain	32.23	1	2000	2000
	Atelier	32.24	3	5000	15000
	Sous-traitance	21	1	60000	60000
Organisation de deux ateliers interrégionaux de sensibilisation/mobilisation et renforcement des capacités des partenaires locaux sur le DHD et les OMD	Ateliers	32.25	2	2000	4000
Notes méthodologiques d'opérationnalisation disponibles et diffusées au niveau des services régionaux de l'Etat	Pm				
Organisation d'un atelier de formation sur l'approche DHDP à destination des acteurs dans les zones ciblées	Atelier	32.26	2	5000	10000
Organisation d'un atelier pour diffuser la note méthodologique	Atelier	32.27	2	5000	10000
Formation des cadres des structures décentralisées, d'élus locaux et de représentants d'organisations à la base (ONG locales, OCB, etc.) sur l'approche DHD et les OMD	Consultant international	11.69	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
	Atelier	32.28	2	5000	10000
	Frais de mission	32.29	1	2000	2000
Prise en compte de la dimension DHD et les OMD dans les PRLP	Pm				
Identification de nouvelles communautés demandeuses et initiatives probantes en Assaba et au Gorgol	Mission de terrain	15.01	1	2500	2500
	Mission	15.02	1	1000	1000
Identification et analyse des initiatives communautaires au Trarza et au Hodh El Gharbi	Consultant international	11.70	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
	Mission	15.03	1	8000	8000
	Ateliers	32.29	6	5000	30000
Organisation des échanges d'expériences intercommunautaires au niveau local et interrégional	Pm				
Elaboration d'un guide sur des modalités de financement des initiatives communautaires	Consultant national	17.70	1	2000	2000
Appui dans la recherche de financement des projets pilotes de DHD au profit de 2 régions	Pm				
<b>Sous Total effet (2)</b>					<b>631 560</b>

**Effet 3 : Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG sont renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable**

Activités indicatives	Apports	LB	Quant	CU	TOTAL
Appui technique développement communautaire	Recrutement VNU	14.01	36	2750	99 000
Sensibilisation des partenaires à travers des ateliers de restitution et de validation des textes constitutifs et des procédures de fonctionnement du Fonds	Atelier national (Pm) Ateliers régionaux	32.31	2	6000	12000
Développer synergies avec PRC (opérationnaliser composante RAF, Cf. DAP Gouvernance)	Pm				
Appui aux ONG dans la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de LCP et à la recherche de leur financement (contribution au FAPONG, SGP,...)	Consultant national Sous contrat	17.71 21.	3 1	2000 75000	6000 75000
Amélioration et application des critères de sélection des dossiers d'agrément pour une mise en œuvre transparente de la loi sur les Associations de développement,	Consultant national Atelier	17.72 32.33	1 1	2000 4000	2000 4000
Appui à l'élaboration d'une méthodologie d'étude et d'approbation des programmes et projets présentés par les ONG à travers un cadre transparent	Consultant national Atelier Consultant international	17.73 32.34 11.71	1 1 1	2000 4000 15000	2000 4000 15000
Identification des critères pour sélectionner les ONGs qui auront mis en œuvre les meilleurs projets de lutte contre la pauvreté en relation avec les OMD (à l'occasion de la journée mondiale d'éradication de la pauvreté, environnement, désertification, Sida, ...) et mise en œuvre	Consultant national Atelier Divers (prix)	17.74 32.35 50	1 1 1	2000 4000 2500	2000 4000 2500
Développement d'une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour le fonds.	Pm				
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le FAPONG incluant l'utilisation des NTIC.	Consultant international Consultant national Pm	11.72 17.	1 1	15000 2000	15000 2000
Evaluation participative de l'expérience du FAPONG et proposition d'un plan en vue de l'autonomisation du FAPONG	Consultant international Consultant national Ateliers	11.73 17. 32.36	1 1 1	15000 2000 4000	15000 2000 4000
Formation des populations dans la dimension genre selon une approche participative	Consultant international Consultant national ateliers mission	11.74 17.75 32.37 15.04	1 1 2 2	15000 2000 5000 1000	15000 2000 10000 2000
Appui à la sensibilisation (CCC) et au renforcement des capacités des organisations communautaires dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH/SIDA	Consultant national ateliers mission	17.76 32.38 15.05	1,5 4 3	2000 5000 1000	3000 20000 3000
Intégration de la dimension lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes de développement communautaire	Mission Ateliers	15.06 32.39	2 2	2000 5000	4000 10000
Appui et sensibilisation des acteurs locaux du développement à la gestion des ressources naturelles et des risques	Consultant international Consultant national Atelier Mission sous-contrat	11. 17.77 32.39 15.07 21.05	0,5 1 2 2 2	15000 2000 4000 1000 15000	7500 2000 8000 2000 30000

Activités indicatives	Apports	LB	Quant	CU	TOTAL
Sensibilisation à la gestion des ressources en eau et la promotion des énergies de substitution	Consultant international	11.	0,5	15000	7500
	Consultant national	17.78	1	2000	2000
	Atelier	32.40	2	4000	8000
	Mission	15.07	2	1000	2000
Formation dans le domaine du diagnostic et de la formulation de micro-réalisations.	Consultant international	11.75	1	15000	15000
	Consultant national	17.78	1	2000	2000
	Atelier	32.40	2	4000	8000
	Mission	15.07	2	1000	2000
Mise en place d'un système de collecte d'ordures ménagères dans un quartier à Kiffa et à Kaédi	Sous contrat	21.03 et 21.04	2	35000	70000
Mise en œuvre d'un programme ciblé de diffusion des GPL et du gaz butane auprès des ménages pauvres	Consultant national	17.79	1	2000	2000
	Sous contrat	21.	1	50000	50000
Appui à la mise en œuvre du PANE et aux micro réalisations	Sous contrat	21	1	75000	75000
Environnement	Expert	17.06	1	36 000	36 000
	Chauffeur	13.03	1	7560	7560
<b>Sous Total effet (3)</b>					<b>670 560</b>

**Effet 4 : Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en oeuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (capital physique et financier)**

Activités indicatives	Apports	LB	Quant	CU	Total
Appui technique Micro – Finance – MPE / Micro finance – MPE (femmes)	Experts	17.07/08	2	36 000	72 000
	Chauffeur	13.03	1	7560	7560
Appui à la tenue d'un atelier national de validation de la SNMPE	Pm Fonds SPPD 2002				
Installation du secrétariat technique	Pm				
Mission d'appui à la révision du cadre réglementaire et adoption du plan d'action et organisation des sessions de restitution de l'étude	Consultant international	11.76	2*0,5	15000	15000
	Consultant national	11.79	1	2000	2000
	Atelier	32.41	1	4000	4000
Conception de produits financiers sur la base des analyses de demande et offre	Consultant international	11.77	1	15000	15000
	Consultant national	17.79	1	2000	2000
	Atelier	32.42	1	4000	4000
Analyse du marché des services non financiers et adoption d'un plan d'action pour l'offre des services non financiers	Consultant international	11.80	1	15000	15000
	Consultant national	17.80	1	2000	2000
	Atelier	32.42	1	4000	4000
Projet pilote sur le renforcement des services d'appui spécifique pour améliorer la performance des MPE	Consultant international	11.81	1	15000	15000
	Consultant national	17.81	1	2000	2000
	Atelier	32.43	1	4000	4000
	Sous-contrat	21.	1	60000	60000
Appui aux actions de formation destinées aux diplômés chômeurs	Consultant international	11.82	1	15000	15000
	Consultant national	17.82	1	2000	2000
	Atelier	32.44	2	4000	8000
Atelier de validation de la SNMF	Atelier (Pm. DAP MAU/02/0002)				
Appui au réseau et coordination des activités MF	Pm				
Formation des formateurs	Consultant international	11.82	1	15000	15000
	Consultant national	17.82	1	2000	2000
	Atelier	32.46	2	4000	8000
Formation faite par APROMI selon le plan 2003-2005 (Plan comptable, plan d'opération, Taux d'intérêt et pérennité financière) pour les organes des IMF	Consultant international	11.83	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
	Ateliers	32.47	4	4000	16000
Activités de formation pour les bénéficiaires de crédit	Consultant national	17.83	1	2000	2000
	Ateliers	32.48	1	4000	4000
Participation des cadres de la Direction du Contrôle des Banques de la BCM aux formations sur la MF	Consultant international	11.84	1	15000	15000
	Consultant national	17.84	1	2000	2000
	Ateliers	32.49	1	4000	4000
Organisation d'ateliers et de forums de concertation avec les IMF dans le cadre de la mise à jour du guide méthodologique	Consultant national	17.85	1	2000	2000
	Atelier national	32.50	1	4000	4000

Activités indicatives	Apports	LB	Quant	CU	Total
	Ateliers régionaux	32.51	2	5000	10000
	missions	15.08	2	1000	2000
Mise à jour du guide et sa diffusion	Consultant national	17.86	1	2000	2000
	Atelier	32.52	1	4000	4000
Atelier et formation sur le plan comptable proposé	Consultant national	17.87	1	2000	2000
	Atelier	32.53	1	4000	4000
Financement et soutien des micro-entreprises féminines dans les zones cibles	Sous contrat	21.	1	75000	75000
Formation de femmes dans de nouveaux créneaux porteurs	Consultant national	17.88	1	2000	2000
	ateliers	32.53	2	5000	10000
	mission	15.09	1	2000	2000
Alphabétisation fonctionnelle, encadrement, formation et conseil sur le tas.	Consultant national	17.89	1	2000	2000
	ateliers	32.54	2	5000	10000
	mission	15.10	1	2000	2000
Formation des femmes en création et gestion d'entreprises (CREE, GERME) ;	Consultant national	17.90	1	2000	2000
	ateliers	32.55	2	5000	10000
	mission	15.11	1	2000	2000
Analyse des expériences des caisses GFEC et Caisses du Gorgol (réussites et faiblesses) et des capacités de suivi du SECF et proposition d'un plan d'action	Consultant international	11.85	1	15000	15000
	Consultant national	17.	1	2000	2000
	Atelier	32.56	1	4000	4000
Suivi des activités de renforcement des capacités en vue de l'autonomisation des caisses	Pm				
Activités de formation et accompagnement des GFEC et des BDFG par la formation en administration et gestion mutualistes des caisses	Consultant international	11.86	1	15000	15000
	Consultant national	17.91	1	2000	2000
	ateliers régionaux	32.57	2	5000	10000
	mission	15.12	1	2000	2000
Appui à la mobilisation de ressources pour la mise en place des fonds de crédits nécessaires pour le démarrage des nouvelles caisses et le financement des AGR.	pm				
<b>Sous Total effet (4)</b>					<b>530 560</b>

**Effet 5 : Cellule d'exécution du programme (CEP) opérationnelle**

<b>Activités Indicatives</b>	<b>Apports</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Total</b>
Appui agence	Appui agence 1 (DAES)	11.51	46 200
	Appui agence 2 (BIT)	11.52	23 100
	Frais DAES recrutement des CI	11.53	37 020
	Frais BIT recrutement des CI	11.54	24 680
Recrutement du personnel d'appui à la gestion du programme	Conseiller technique	17.01	54 000
	Assistant administratif et financier.	13.01	25 200
	Secrétaire de direction	13.02	9 000
	Chauffeur	13.03	7 560
Missions de suivi-évaluation par effet	Autres missions suivi-évaluation	15.01	25 000
Suivi agences	Frais de Missions agence 1	16.01	45 000
	Frais de mission agence 2	16.02	30 000
Equipements	Equipement-Véhicules (3)	45.01	60 000
	Equipement-informatique (10)	45.02	60 000
	Equipement-Maintenance	45.03	36 000
	Equipement-consommables	45.04	150 000
Edition	Rapports tous les effets	52.01	30 000
	Divers tous les effets	53.01	45 000
<b>Sous Total Effet (5)</b>			<b>707 760</b>

**NB :** Il est entendu que les anciens équipements seront transférés dans le nouveau programme, les équipements complémentaires tels que prévus dans le tableau ci-dessous seront repartis en tenant compte des besoins de chaque effet.

**Budget Global**

Ligne budgétaire		Réalisation	H/M	Total	AOS	2003	2004	AOS	2005	AOS
11.51-	Appui agence 1 (DAES)	DAES	3	46 200	4 200	14 000	14 000	1 400	14 000	1 400
11.52-	Appui agence 2 (BIT)	BIT	1,5	23 100	2 100	7 000	7 000	700	7 000	700
11.53	Frais agence pour cons. Inter	DAES		37 020	7 404	7 404	13 697		15 919	
11.54	Frais agence pour cons. Inter	BIT		24 680	4 936	4 936	9 132		10 612	
11.55-11.79	Consultants internationaux	DAES	25	370 200	74 040	74 040	136 974		159 186	
11.80-11.96	Consultants internationaux	BIT	17	246 800	49 360	49 360	91 316		106 124	
	<b>Sous-total 11</b>			<b>748 000</b>	<b>6 300</b>	<b>156 740</b>	<b>272 119</b>	<b>2 100</b>	<b>312 841</b>	<b>2 100</b>
13.01-	Assistant administratif-comptab.	NEX	36	25 200		8 400	8 400		8 400	
13.02-	Secrétaire de direction	NEX	36	9 000		3 000	3 000		3 000	
13.03-	Chauffeurs (cinq).	NEX	180	37 800		12 600	12 600		12 600	
	<b>Sous-total 13</b>			<b>72 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>		<b>24 000</b>	
14.01-	VNU Dév. communautaire	DAES	36	99 000	9 000	30 000	30 000	3 000	30 000	3 000
	<b>Sous-total 14</b>			<b>99 000</b>	<b>9 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>3 000</b>	<b>30 000</b>	<b>3 000</b>
15.01-	Missions suivi-évaluation	annexe C		45 000		15 000	15 000		15 000	
15.03-15.13	Suivi évaluation par effet	annexe C		39 000		13 000	13 000		13 000	
	<b>Sous-total 15</b>			<b>84 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>		<b>28 000</b>	
16.01-	Frais de Missions agence 1	DAES		45 000		15 000	15 000		15 000	
16.02-	Frais de mission agence 2	BIT		30 000		10 000	10 000		10 000	
	<b>Sous-total 16</b>			<b>75 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>		<b>25 000</b>	
17.01-	Conseiller technique	DAES	36	59 400	5 400	18 000	18 000	1 800	18 000	1 800
17.02-	Expert effet 1: Suivi/éval.	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.03-	Expert effet 1: Emploi	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.04-	Expert effet 2: RNDH-pleadoyer	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.05-	Expert effet 2: opérationnalisat.	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.07-	Expert effet 3 environnement	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.08-	Expert effet 4: Micro-finance_MPE	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.09-	Expert effet 4: Micro-fin-MPE /femmes	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
17.51-17.91	Consultants nationaux	NEX	36	36 000		12 000	12 000		12 000	
	<b>Sous-total 17</b>		101,5	<b>203 000</b>	<b>40 600</b>	<b>142 600</b>	<b>177 110</b>		<b>87 290</b>	<b>189 290</b>
				<b>509 000</b>	<b>142 600</b>	<b>142 600</b>	<b>177 110</b>		<b>189 290</b>	<b>189 290</b>

Ligne budgétaire		Réalisation	H/M	Total	AOS	2003	AOS	2004	AOS	2005	AOS
20.... Appui a la gestion		annexe C		15 510		3 102		5 739		6 669	
20.... Audit du programme		annexe C		8 210		2 737		2 737		2 737	
20.... Communication		annexe C		75 000		15 000		27 750		32 250	
21.01-Sous-contrat 2: Atelier sous-rég.		annexe C		100 000						100 000	
21.02-21.09 Sous contrat		NEX		495 000				215 000		280 000	
<b>Total sous-contrat</b>				<b>693 720</b>		<b>20 839</b>		<b>251 225</b>		<b>421 656</b>	
30.01-Voy. d'études et particip. aux conf.		annexe C		30 000		6 000		11 100		12 900	
30.01-Voy. d'études et particip. aux conf.		NEX		30 000		6 000		11 100		12 900	
<b>Sous-total 30</b>		<b>NEX</b>		<b>60 000</b>		<b>12 000</b>		<b>22 200</b>		<b>25 800</b>	
<b>32.99 Ateliers</b>		<b>NEX</b>		<b>463 000</b>		<b>92 600</b>		<b>171 310</b>		<b>199 090</b>	
45.01-Equipement-Véhicules (3)		NEX		60 000		60 000					
45.02-Equipement-informatique (10)		NEX		60 000		60 000					
45.03-Equipement-Maintenance		NEX		36 000		7 200		13 320		15 480	
45.04-Equipement-consommables		NEX		150 000		30 000		55 500		64 500	
45.05-45.09 Equipements divers		NEX		15 500		3 500		5 000		7 000	
<b>Sous-total 45</b>				<b>321 500</b>		<b>160 700</b>		<b>73 820</b>		<b>86 980</b>	
52.01-Rapports tous les effets		NEX		30 000		6 000		11 100		12 900	
53.01-Divers tous les effets		NEX		45 000		9 000		15 000		21 000	
53.02-53.13 autre Divers tous les effets		NEX		20 600		4 532		7 622		8 446	
<b>Sous-total 53</b>				<b>95 600</b>		<b>19 532</b>		<b>33 722</b>		<b>42 346</b>	
<b>Total général</b>				<b>3 226 220</b>		<b>712 011</b>		<b>1 108 506</b>		<b>1 385 003</b>	
								<b>6 900</b>		<b>6 900</b>	
										<b>6 900</b>	

**ANNEXES**

## Annexe 1 : Budget

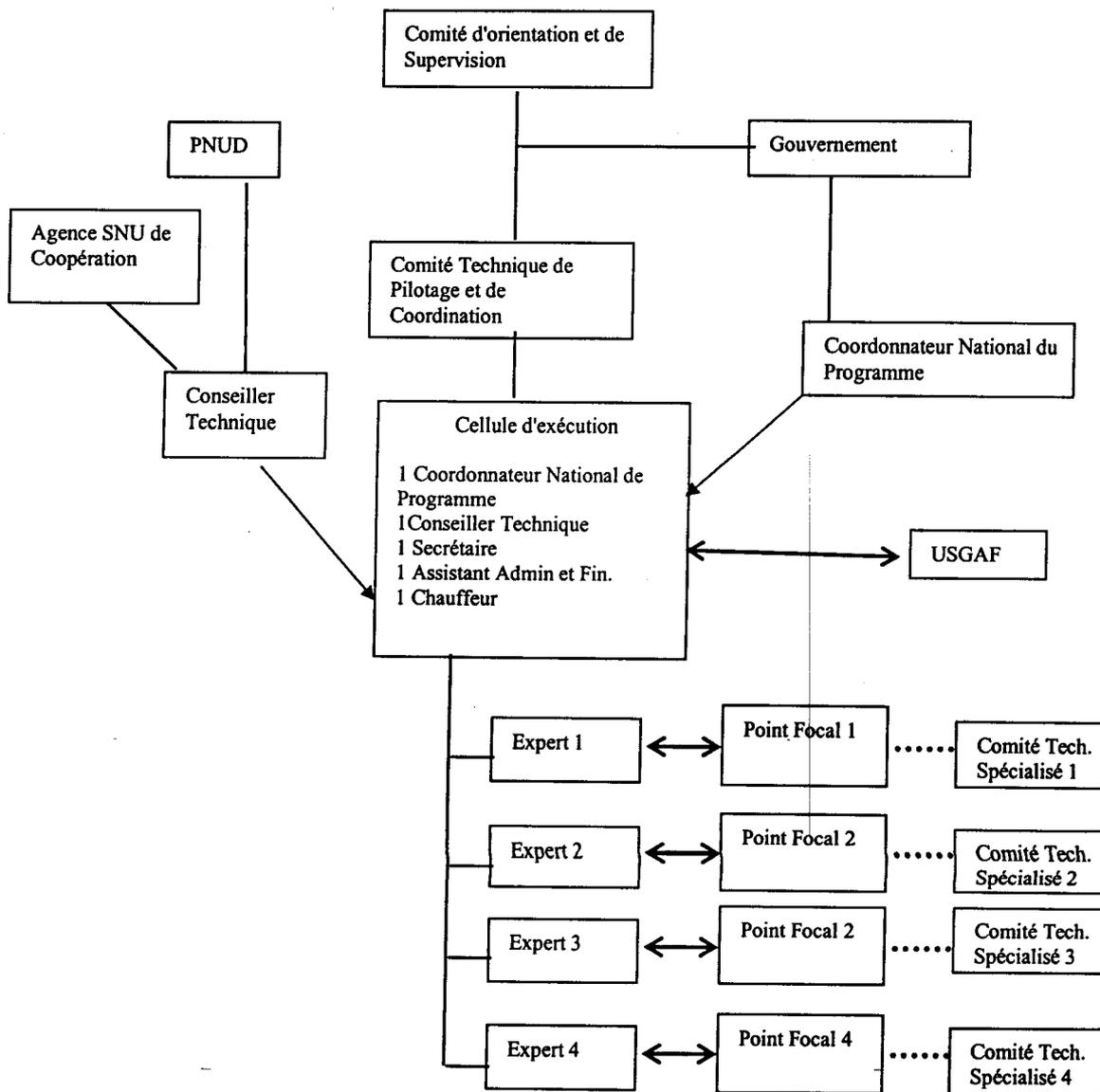
Le budget global du programme est de 3 226 220\$US. Le PNUD met à la disposition du programme 2 000 000\$US (62%) et les apports du Gouvernement s'élèvent à 760 200\$US (23,6%). Les autres partenaires seront sollicités à hauteur de 466 020\$US (14,4%). Le budget global intègre le financement des activités d'appui à la gestion, de communication et de participation aux conférences internationales. Ces activités, ainsi que celles dont la non réalisation pourrait compromettre l'atteinte des objectifs du programme feront l'objet d'Annexe C. La contribution du PNUD servira à financer en priorité les experts du programme, les consultations internationales, les équipements (informatique et véhicules), les activités d'appui à la gestion et de communication ainsi que les missions de suivi évaluation. L'apport du gouvernement prendra en charge les frais de fonctionnement, le personnel d'appui et divers autres équipements. Toutes les parties prenantes au financement du programme contribueront à la prise en charge des autres activités. La ventilation des dépenses programmées par effet et par produit figure dans le tableau ci-dessous. Les détails de la ventilation par activités est au niveau des tableaux du cadre de ressources.

### Dépenses programmées par effet et par produit

Effet	Produit	Coût en \$
1 Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part	Produit 1.1 : Un dispositif de suivi des indicateurs de la pauvreté et des OMD opérationnel en 2005	95 000
	Produit 1.2 : Un dispositif de suivi décentralisé opérationnel avant fin 2005	124 000
	Produit 1.3 : Système d'information mauritanien sur l'emploi (SIME) opérationnel	125 000
	Produit 1.4 : L'approche HIMO est prise en compte dans la révision et le suivi évaluation du CSLP	101 000
	Produit 1.5 : Un cadre de suivi et d'évaluation harmonisé pour la formulation des PLCP est mis en œuvre	80 560
	<b>Sous-total</b>	<b>525 560</b>
2 Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé	Produit 2.1 : Un observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP) opérationnel	309 060
	Produit 2.2 Un système d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la bonne gouvernance opérationnel	34 500
	Produit 2.3 : Des communautés assurent l'opérationnalisation de l'approche DHD	288 500
	<b>Sous-total</b>	<b>631 560</b>
3 Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG sont renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable	Produit 3.1 : Participation effective des ONGs nationales dans la mise en œuvre du CSLP	166 500
	Produit 3.2 : Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines du genre et du VIH/SIDA.	68 000
	Produit 3.3 Contribution à la mise en œuvre des programmes décentralisés de LCP dans les domaines de l'environnement et la gestion des risques	337 060
	<b>Sous-total</b>	<b>670 560</b>
4 Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en œuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources	Produit 4.1 : La Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et de la Petite Entreprise est opérationnelle	205 000
	Produit 4.2 : La stratégie Micro-finance est adoptée et opérationnelle	115 000
	Produit 4.3 : Les femmes dans les zones cibles bénéficient de promotion économique et participent aux instances de décision	210 560
	<b>Sous-total</b>	<b>530 560</b>
5 Cellule d'exécution du programme (CEP)		707 760
Autres activités de gestion et de suivi		160 220
<b>Total du budget du programme</b>		<b>3 226 220</b>

Annexe 2 : ORGANIGRAMME DE GESTION DU PROGRAMME

Mécanisme de Gestion et de Pilotage des Programmes  
(2003 - 2005) du gouvernement appuyés par le PNUD  
en Mauritanie



### Annexe 3 : DESCRIPTION DES POSTES DU PERSONNEL DU PROGRAMME

#### EFFET 1

#### EXPERT(e)S en suivi-évaluation

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 1, en relation avec le point focal concerné.

#### Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Appuyer la mise en place d'un système de suivi des indicateurs orientés vers le suivi de la pauvreté
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine du renforcement des capacités en matière de formulation et d'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- Assurer la formation et l'encadrement en matière de suivi-évaluation et de formulation des programmes et projets de lutte contre la pauvreté ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique.

#### Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences Economiques ou Ingénieur statisticien économiste (option macroéconomie ou économie du développement) ;
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Solide expérience dans les questions de suivi-évaluation des programmes et projets orientés vers la lutte contre la pauvreté
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

## **EXPERT(e)S, spécialiste des questions de l'emploi**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 1, en relation avec le point focal concerné.

### Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi des indicateurs orientés vers le suivi des questions de l'emploi dans le domaine des politiques publiques orientées vers la lutte contre la pauvreté
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine de l'analyse de la dimension emploi pour le renforcement des capacités en matière de formulation et d'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de la dimension emploi dans le processus de formulation et de l'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique.

### Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences sociales ou Ingénieur Statisticien économiste ;
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

## **EFFET 2 :**

### **EXPERT(e)S, spécialiste en plaidoyer et communication**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.  
Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le(la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 2, en relation avec le point focal concerné.

#### Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi des indicateurs orientés vers le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques orientées vers le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- Elaborer un système de communication et de plaidoyer pour les activités liées au développement humain durable et la lutte contre la pauvreté
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de l'approche développement humain durable ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

#### Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences sociales
- Une formation en communication et en plaidoyer serait un atout ;
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

**EXPERT(e)S, spécialiste en approche développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 2, en relation avec le point focal concerné.

Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi des indicateurs orientés vers le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques orientées vers le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de l'approche développement humain durable ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences sociales
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

### **EFFET 3**

#### **EXPERT(e), spécialiste de l'environnement**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable.

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme relevant de ses compétences et notamment celles liées à l'atteinte des objectifs de l'effet 3, en relation avec le point focal concerné.

#### Tâches générales :

- Contribuer à la réflexion et l'analyse sur les indicateurs de pauvreté et OMD et la prise en compte des liens entre Pauvreté et gestion durable de l'environnement.
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel et estimer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités du programme relevant de ses compétences.
- Contribuer à l'identification des microréalisations
- Préparer les TDR des études à réaliser et analyser les rapports
- Planifier et organiser les ateliers de sensibilisation et de formation
- Assurer le suivi des activités dans le domaine de l'environnement, prévues au niveau de l'effet 3
- Contribuer aux activités liées au renforcement des capacités des ONGs, prévues au programme
- Appuyer les activités de communication qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD
- Exécuter toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

#### Qualifications :

- Diplôme universitaire de troisième cycle en sciences de l'environnement, en Ecologie ou en gestion des ressources naturelles ;
- Solides connaissances dans le domaine des politiques orientées vers la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Cinq ans de pratique avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou d'institutions chargées du développement ;
- Bonne connaissance du profil environnemental général de la Mauritanie et des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles;
- Solide expérience pratique dans le développement local et la mobilisation des différents groupes d'acteurs;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles et aptitude au travail d'équipe.

**VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES (VNU), spécialiste en développement décentralisé et local**

Lieu d'affectation : Assaba ou Gorgol, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 3, en relation avec le point focal concerné.

Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de renforcement des capacités locales et décentralisées
- Contribuer au renforcement des capacités des structures décentralisées, des ONG, associations de développement et de la société civile
- Contribuer au renforcement des capacités en matière de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de l'approche développement humain durable et de la pauvreté;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences sociales
- Solide connaissance dans le domaine des politiques orientées vers la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Cinq ans de pratique dans le domaine du développement communautaire avec expérience de travail au sein d'une administration publique locale et/ou de centres de recherche ;
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

#### **EFFET 4**

#### **EXPERT(e), spécialiste en micro finance (MF) et développement des micro et petites entreprises (MPE)**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.  
Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le (la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 4, en relation avec le point focal concerné.

#### Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des politiques orientées vers la micro finance ;
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques orientées vers la micro finance ;
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de l'approche développement humain durable, notamment dans le domaine de la micro finance et la micro entreprise ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

#### Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences économiques ou sociales
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Solide expérience dans le domaine de la micro-finance
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

**EXPERT(e), spécialiste en micro/petites entreprises – microfinance orientés vers les femmes**

Lieu d'affectation : Nouakchott, avec de fréquents déplacements.

Durée : 1 an, renouvelable

Responsabilité principale : Assister le(la) Conseiller (ère) technique dans le développement, l'encadrement et l'évaluation des activités du programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte de l'effet 4, en relation avec le point focal concerné.

Tâches générales :

- Apporter un appui technique spécifique par l'initiation des études et recherches lorsque nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des politiques orientées vers la micro finance ;
- Elaborer les termes de référence et initier les études dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques orientées vers la micro entreprise et la micro finance ;
- Assurer la formation dans le domaine de prise en compte de l'approche développement humain durable, notamment dans le domaine de la micro finance et la micro entreprise ;
- Participer à l'élaboration du plan de travail annuel des programmes et estimer les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
- Préparer les termes de référence des études et enquêtes à réaliser ;
- Analyser les rapports et mettre en application les recommandations relatives aux activités du programme ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et d'avancement du programme d'appui comme stipulé dans les procédures du PNUD ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le(la) Conseiller(ère) Technique en vue de l'atteinte des objectifs du programme.

Qualifications

- Diplôme universitaire de troisième cycle en Sciences économiques ou sociales
- Cinq ans de pratique dans le secteur de responsabilité avec expérience de travail au sein d'une administration publique et/ou de centres de recherche ;
- Solide expérience dans le domaine de la micro-entreprise
- Solide expérience dans l'analyse de la dimension genre
- Une bonne connaissance des systèmes de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le domaine de l'emploi ;
- Une connaissance du Système des Nations Unies serait un atout ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- Expérience avérée dans le domaine d'intervention ;
- Excellente maîtrise du français, bonne connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et Access) ;
- Bonnes relations interpersonnelles.

## EFFET 5

### CONSEILLER (ÈRE) TECHNIQUE

Lieu d'affectation : Nouakchott,  
Durée : 1 an renouvelable

Responsabilités : Sous l'autorité du Coordonnateur (trice) national (e) du programme et sous la supervision technique de l'agence de coopération, le(la) Conseiller (ère) Technique assure la supervision technique, administrative et financière du programme et assure le relais avec le responsable du programme au niveau du PNUD en vue d'un suivi régulier de l'exécution.

#### Principales tâches

- Coordonner et superviser la réalisation des activités développées dans le cadre du DAP en liaison avec le(la) Coordonnateur(trice) national (e) et les partenaires techniques du programme ;
- Servir de liaison entre le programme et les autres programmes financés par le PNUD ;
- Assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles allouées au programme ;
- Coordonner la préparation des rapports d'activités du programme ;
- Veiller au respect du plan de travail établi ;
- Tenir à jour le tableau de bord du programme (réunions, comités, calendrier des missions, ateliers,...) ;
- Informer régulièrement sur tout problème risquant de compromettre le programme ;
- Veiller au respect des échéances de présentation des plans de travail, rapports, budget et demande d'avance de fonds au PNUD.
- Procéder à l'évaluation annuelle des performances et veiller à la prise de mesures correctives pour renforcer l'efficacité et la qualité à l'intérieur du système de management du programme.

#### Qualifications

- Diplôme universitaire en économie, niveau troisième cycle ;
- Bonne connaissance pratique et théorique de la problématique des stratégies de lutte contre la pauvreté, du renforcement des capacités et du développement institutionnel ;
- Au moins sept ans d'expérience professionnelle dans une administration publique chargée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de développement orientées vers la lutte contre la pauvreté ;
- Bonne connaissance en planification stratégique ;
- Solide expérience pratique dans le domaine de la formation ;
- Esprit d'équipe et qualité de leadership ;
- Capacités de communication ;
- Excellente maîtrise du français, connaissance de l'anglais ;
- Excellente maîtrise et de l'informatique (Word, Excel, Access) ;
- Relations interpersonnelles et facilités de travail dans un environnement multiculturel
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Capacités d'innovation et d'adaptation rapides ;
- Capacité à travailler sous pression.

## ASSISTANT (E) ADMINISTRATIF(VE) ET FINANCIER(E)

Responsabilités principales : sous la supervision générale du (de la) Conseiller (ère) technique et en liaison avec les services administratifs du PNUD, de l'agence d'exécution, l'Assistant(e) Administratif(ve) et Financier (ère) assure des fonctions d'appui administratif.

### Principales tâches

- Assurer le suivi des procédures du PNUD, par le personnel du programme ;
- Etablir les rapports spéciaux et les évaluations, préparer les pièces justificatives demandées se rapportant aux tâches d'administration générale ;
- Gérer le matériel de bureau en contrôlant la livraison des nouveaux équipements et en suivant les contrats de maintenance et d'entretien ;
- Approvisionner le programme en fournitures de bureau et en documents comptables ;
- Suivre le renouvellement des commandes ;
- Gérer la distribution des bons de carburant ;
- Créer et maintenir les dossiers individuels du personnel ;
- Enregistrer les présences et suivre le calendrier des congés du personnel ;
- Aider à la préparation du budget annuel et des révisions budgétaires et tenir les états de contrôle budgétaires nécessaires ;
- Calculer et contrôler les estimations de coût et les dépenses budgétaires prévisionnelles et collaborer à l'établissement des états budgétaires pour une affectation ;
- Tenir les dossiers financiers et enregistrer les entrées et les sorties financières en veillant à l'exactitude des calculs et à l'adéquation des documents de supports ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique.

### Qualifications

- Formation en gestion financière et comptabilité (Diplôme de BTS de comptabilité au moins) ;
- Bonne connaissance des procédures du PNUD ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans le domaine ;
- Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Access ;
- Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ;
- Relations interpersonnelles et capacité d'interaction avec des personnes de niveau différent ;
- Rapidité dans l'exécution des actions à entreprendre ;
- Aptitude à travailler sous pression ;
- Sens de l'initiative.

## **SECRETAIRE DE DIRECTION**

Responsabilités : la secrétaire de direction assiste le (la) Conseiller (ère) technique, dans l'organisation et la gestion des affaires courantes du bureau.

### Tâches principales

- Réceptionner et dépouiller le courrier ;
- Rédiger et expédier le courrier départ après visa ;
- Photocopier, classer et archiver le courrier, arrivée et départ ;
- Gérer les appels téléphoniques et les visiteurs ;
- Organiser l'emploi du temps du CN et ses déplacements ;
- Assurer la circulation de l'information à l'intérieur du programme et avec les partenaires ;
- Tenir à jour la liste des états périodiques de gestion à soumettre au PNUD (dépenses mensuelles, trimestrielles et annuelles) ;
- Suivre le calendrier de soumission des rapports d'activités et s'assurer de leur élaboration pour les soumettre au Conseiller technique ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le (la) Conseiller (ère) Technique.

### Qualifications

- Diplôme de secrétaire de direction ;
- Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Email ;
- Bilingue : connaissance du français et de l'anglais ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans un poste similaire ;
- Esprit d'initiative et rapidité dans l'exécution ;
- Gestion des situations complexes ;
- Relations interpersonnelles.

## Annexe 4 : USGAF

### TERMES DE REFERENCES DE L'USGAF

#### Tâches

L' Unité de Suivi de Gestion Administrative et Financière des Programmes du PNUD (USGAF) créée par arrêté ministériel N° R876 du 21-11-2000 (MAED) doit remplir les fonctions suivantes dans le cadre des programmes 2003-2005. L'unité sera renforcée par un gestionnaire financier recruté sur les ressources du programme.

1. Assistance,
2. Formation,
3. Suivi de l'exécution,
4. Contrôle de conformité, et
5. Participation aux procédures d'achats de biens et services

#### 1. Assistance

- Assiste les programmes et projets soutenus par le PNUD dans la gestion et l'administration de leurs activités, en fonction de l'étendue et de la nature du besoin, et conformément aux DAP.

#### 2. Formation

- Assure avec l'appui du PNUD, la formation continue des Coordonnateurs, Conseillers Techniques et du personnel des programmes sur les règles et procédures du NEX tant que de besoin
- Avec l'appui du PNUD, organiser au moins annuellement un atelier de formation pour les intervenants dans le NEX
- Assure la formation du personnel nouveau en cas de changement, et veille à ce que les procédures de passation de services soient correctement appliquées pour permettre une transition sans problème en cas de changement dans le personnel ou la direction du programme.

#### 3. Organisation de la coordination et suivi de l'exécution

- Effectue un suivi du calendrier d'exécution et du planning des rapports et documents à produire par tous les programmes et projets pour prévenir tout retard ou omission ; pour cela, l'unité doit tenir un carnet de bord central des délais et dates butoirs de l'ensemble des activités et rapports dus aux instances de Supervision, coordination et de suivi, et instaurer un mécanisme qui lui permette de rappeler aux programmes les produits attendus avant les délais.
- Appuie les Coordonnateurs dans le secrétariat administratif du comité d'orientation et de supervision des programmes et assure le suivi de ses recommandations .
- Assure avec l'appui du PNUD l'exercice de mise à jour du manuel et des procédures NEX et en assure la diffusion auprès des programmes.
- Assure avec l'appui du PNUD la préparation des missions d'audit et d'évaluation.
- Assure la diffusion des rapports d'audit et d'évaluation et le suivi des recommandations.
- Tient une base de données des équipements et biens durables affectés au programme NEX , à ce titre assure le suivi des Inventaires physiques des équipements des programmes et en relation avec le PNUD fait les formalités de transfert au besoin.
- Tient une base de données sur les programmes et projets NEX pour une meilleure visibilité de l'information sur le NEX en Mauritanie: Procédures NEX, DPD, DAF en format PNUD; liste des consultants nationaux (Roster).
- Participe à l'élaboration des révisions budgétaires : en assure le suivi au niveau du MAED/DF, des programmes et du PNUD
- Tient un classement exhaustif de toutes les lettres d'accord (agences et annexes C).

#### 4. Contrôle de conformité

- Effectue un contrôle de conformité sur les rapports financiers périodiques et annuels préparés par la direction des agences nationales d'exécution et de réalisation et destinés au PNUD et/ou à l'autorité gouvernementale de supervision. Ce contrôle de conformité est destiné à vérifier que les

rapports ont été correctement préparés, conformes aux plans d'activités et budget alloué pour la période, et dûment signés par l'autorité compétente, qu'ils sont présentés conformément à la procédure NEX.

5. Participation aux procédures d'acquisition de biens et services

- Participe aux comités d'acquisition de biens et services qui seront mis en place au niveau des programmes (sélection des experts nationaux et des consultants nationaux, suivi de l'élaboration des TDR, appel à la concurrence, comité de sélection, etc.).
- Participe, en qualité d'observateur, aux comités d'acquisition mis en place par le PNUD dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de services d'appui au programme ou projet.

Moyens

- L'unité d'appui est dirigée par un coordonnateur national. Le coordonnateur est un fonctionnaire de haut niveau, désigné par le gouvernement.
- L'unité sera dotée de la logistique et des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs.
- L'unité sera dotée d'un assistant administratif et financier de haut niveau ( TDRs ci-dessous), financé sur les ressources affectées au programme gouvernance, il devra être en mesure de comprendre les procédures NEX pour jouer le rôle d'appui et de formation, son recrutement doit être fait d'un commun accord entre le PNUD et le Gouvernement.

## ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'USGAF

Responsabilités principales : sous la supervision générale du Coordonnateur de l'USGAF et en liaison avec l'Unité de gestion des ressources du PNUD, de l'agence d'exécution, l'Assistant(e) Administratif(ve) et Financier (ère) assure des fonctions d'appui administratif.

### Tâches générales

- Assurer le suivi des procédures NEX, par le personnel des programmes ;
- Tenir un carnet de bord central des délais et dates butoirs de l'ensemble des activités et rapports dus aux instances de Supervision, coordination et de suivi, et instaurer un mécanisme qui lui permette de rappeler aux programmes les produits attendus avant les délais.
- Appuyer le Coordonnateur dans le secrétariat administratif du comité d'orientation et de supervision des programmes et assurer le suivi de ses recommandations .
- Appuyer le coordonnateur dans la préparation des missions d'audit et d'évaluation.
- Assurer la diffusion des rapports d'audit et d'évaluation et le suivi des recommandations.
- Mettre en place et tenir à jour une base de données des équipements et biens durables affectés aux projets NEX , à ce titre assurer le suivi des Inventaires physiques des équipements des programmes NEX
- Mettre en place et tenir à jour une base de données sur les programmes et projets NEX pour une meilleure visibilité de l'information sur le NEX en Mauritanie: Procédures NEX, DPD, DAF en format PNUD; liste des consultants nationaux (Roster).
- Participer à l'élaboration des révisions budgétaires : en assurer le suivi au niveau du MAED/DF, des programmes et le PNUD
- Tenir un dossier exhaustif de toutes les lettres d'accord ( agences et annexes C).
- Approvisionner l'unité en fournitures de bureau et en documents comptables ;
- Aider les programmes à la préparation des demandes d'avance, des budgets annuels, des révisions budgétaires et tenir les états de contrôle budgétaires nécessaires ;
- Appuyer le coordonnateur dans le contrôle des états financiers des programmes.
- Assurer le remplacement des assistants financiers des programmes en cas d'absence imprévue.
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur.

### Qualifications

- Formation en gestion financière et comptabilité ( BTS en comptabilité au moins ou un diplôme de maîtrise en gestion).
- Bonne connaissance des procédures du NEX et du PNUD ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine pour les titulaires de BTS et 3 ans pour les titulaires de maîtrise.
- Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Access ;
- Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ;
- Relations interpersonnelles et capacité d'interaction avec des personnes de niveau différent ;
- Rapidité dans l'exécution des actions à entreprendre ;
- Aptitude à travailler sous pression ;
- Sens de l'initiative.

## Annexe C

### LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

#### COMMENT UTILISER LE PRÉSENT ACCORD

- **Objet.** Le présent accord est utilisé lorsque le bureau de pays du PNUD fournit un appui pour la réalisation de programmes et projets dans le cadre de l'exécution nationale. Il a pour but d'assurer une protection juridique totale aux services d'appui fournis par le bureau de pays à l'exécution nationale. Étant donné que les services fournis actuellement par le PNUD n'étaient pas envisagés au moment de l'établissement de l'accord d'assistance type entre le gouvernement et le PNUD, le PNUD exige maintenant une protection sous forme de privilèges et immunités et de clauses qui le libèrent de toute responsabilité.
- **Signature.** Le présent accord est signé par une autorité gouvernementale ou un représentant officiel habilité à conférer une protection juridique totale au PNUD. (Il s'agit généralement du chef de l'État, du Premier ministre et/ou du Ministre des affaires étrangères).
- **Application de l'accord.** Le présent accord peut constituer :
  - (a) Un accord-cadre pour l'ensemble du pays bénéficiaire. Dans ce cas, la présente lettre d'accord est signée une fois pour toutes pour couvrir tous les services fournis dans le cadre de l'appui du PNUD.
  - (b) Un accord au cas par cas sous forme d'annexe au DAP ou descriptif de projet, projet par projet. Lorsque cette option est retenue, le DAP ou le descriptif de projet doit être signé, outre les autorités habituelles, par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD (si elle est différente). Le texte de cette lettre d'accord est incorporé à la section II. G ('Aspects juridiques') du DAP et à la section I ('Contexte juridique') du descriptif de projet.
- **Dérogation.** En cas de réaménagement de la lettre d'accord type, il faut en informer le Bureau régional qui demandera l'approbation du Groupe d'appui opérationnel de la Division des politiques et procédures opérationnelles.
- **Dispositions applicables aux services d'appui en cours.** La lettre d'accord-cadre couvre tous les services d'appui passés, présents et futurs. Lorsque la lettre est à incorporer à un DAP ou descriptif de projet déjà approuvé, ses clauses doivent figurer dans la prochaine révision du budget, étant entendu que la révision doit être signée par l'autorité habilitée à conférer des privilèges et immunités au PNUD, outre sa signature par les autorités habituelles.
- **Responsabilité.** Le Représentant résident du PNUD est chargé de veiller à ce que l'accord soit signé par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD. Le Représentant résident doit vérifier que l'autorité agréée a été dûment autorisée à conférer des immunités et privilèges.
- **Procédures.** La lettre d'accord est établie par le bureau de pays du PNUD. Après sa signature par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD, le gouvernement conserve un original et le bureau de pays du PNUD l'autre. Un exemplaire devrait être communiqué au siège du PNUD (Groupe d'appui opérationnel). Les agents d'exécution au titre de l'exécution nationale devraient également en recevoir un exemplaire.

Monsieur le Directeur du Financement,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (ci-après désigné le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au programme.
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget d'administration du bureau.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, les services d'appui ci-après pour les activités de réalisation :

- (a) Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- (b) Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- (c) Achat de biens et services; et
- (d) Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.

5. Les dispositions pertinentes de l'accord de base type avec le Gouvernement sur l'assistance du PNUD du 19 juillet 1979, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ou dans le descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale de programmes et projets.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Au nom du:	Signature	Nom/Titre	Date
Gouvernement	 	Mohamed Ould Nany, Ministre des Affaires Economiques et du Développement	06 MAR 2003
PNUD	 	Cécile Molinier, Représentante Résidente	06/03/03

Appendice

ANNEXE TYPE AU DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME OU DESCRIPTIF DE PROJET SUR  
L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

ANNEXE SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre le *Ministère des Affaires Economiques et du Développement*, l'agent d'exécution désigné par le Gouvernement de la *Mauritanie* et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale du programme MAU/03/002 – Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le 06 Mars 2003 et du document d'appui au programme ou descriptif de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services ci-après au programme MAU/03/002 – Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

3. Services à fournir:

Services d'appui (description)	Echéancier pour la fourniture des services d'appui	Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture des services d'appui (le cas échéant)	Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement (le cas échéant)
LB 15.01	2003 – 2004 - 2005	45000	2250
LB 15.02	2003 – 2004 - 2005	22000	1100
LB 15.03	2003 – 2004 - 2005	33500	1650
LB 20.01	2003 – 2004 - 2005	15510	776
LB 20.02	2003 – 2004 - 2005	8210	411
LB 20.03	2003 2004 2005	75000	3750
LB 20.04	2005	100000	5000
LB 30.01	2003 2004 2005	30000	1500

4. Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées

- LB 15.01 Missions suivi Evaluation
- LB 15.02 Missions suivi Evaluation
- LB 15.03 Missions suivi Evaluation par effet
- LB 20.01 Appui à la gestion du NEX
- LB 20.02 Audit des programmes NEX
- LB 20.03 Appui à la communication des programmes
- LB 20.04 Atelier sous-régionaux
- LB 30.01 Voyages d'études et participation aux conférences internationales

### Annexe 6 : Chronogramme de formulation des programmes

Activités	Echéance	sept-02	oct-02	nov-02	déc-02	janv-03	févr-03	mars-03	Appui
Définition stratégie et approche de formulation des programmes et besoins d'appui en consultations	sept-02	▬							Ateliers internes
Finalisation interne TDR DAP Pauvreté et Gouvernance	sept-02	▬							PNUD
Mise en place comité national de formulation des programmes (CNF)	sept-02	▬							MAED
Eléments constitutifs du programme National de bonne Gouvernance	mi-oct. Janv. 03	▬	▬						UNDESA/SURF /cons. Nat.
Programmation des consultations internationales (élaboration TDR et dates fixées avec consultants)	oct-02	▬	▬						CP, L.T, CS
Consultation des autres agences, Surf et autres partenaires sur les TDR	oct-02	▬	▬						DRR/CS/LT
Finalisation des TDR	oct-02	▬	▬						DRR/CS/ LT/CP
Désignation d'un point focal au MAED (DDS) pour convocation et organisation des réunions du CNF	21 oct. 02		▬						MAED
Première réunion du comité national de formulation (CNF): Adoption calendrier et TDR	29-oct-02		▬						MAED
Atelier de formation de base sur les principes, méthodes et techniques de programmation du PNUD et lien avec les RBM Tools	4-5 nov. 02			▬					CO du Bénin
Missions de formulation des programmes	09 déc. 02 - 05 Janv. 03				▬				Consultants/DRR/CS/LT/ CP/CNF
Proposition des documents provisoires DAP pauvreté et Gouvernance et partage avec les agences du SNU	07 janv. 03					▬			PNUD
consultation des agences du SNU sur les DAP provisoires pauvreté et Gouvernance	14 janv. 03					▬			PNUD
Nouvelle version des documents provisoires pauvreté et gouvernance et partage avec les partenaires et le gouvernement, SURF & UNDESA	16 janv. 03					▬			PNUD
Réunion avec agences du SNU et autres partenaires sur les 2 DAP	22 janv. 03								RR/DRR
Atelier sur la modalité d'exécution NEX	28 janv. 03								DRR/GR
Intégration Dispositif institutionnel (suite atelier NEX) et finalisation des 2 DAP	30 janv 03								PNUD/ Personnes ressources
Réunion avec CNF sur les nouvelles versions DAP pauvreté et Gouvernance	04 fév. 03						▬		MAED
Finalisation des documents POUR LE CLEP	05-19 fév. 03						▬		PNUD
Réunion du comité local d'Examen des projets/programmes	20 fév. 03						▬		PNUD
Corrections et Finalisation des documents	21-28 fév 03								PNUD
Approbation / signature des DAP	06 mars 03								PNUD/MAED

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**  
**PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
Document d'Appui au Programme

Numéro du programme MAU/03/002  
 Titre du programme Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.  
 Date de démarrage des activités 10/03/03  
 Date d'achèvement des activités 31/12/05  
 Arrangements de gestion Exécution nationale  
 Organisme gouvernemental Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion.  
 Agence de coopération du SNU DAES & BIT  
 Lieu Nouakchott et intérieur du pays  
 Pays bénéficiaire Mauritanie  
 Durée Trois ans

**Informations relatives à la classification**

Secteur/sous-secteur du DCAS: GAC/PNUD 02 Administration et Gestion du Développement  
 Secteur/sous-secteur du Gouvernement: Gestion et Planification du Développement  
 Domaine de concentration/sous-concentration principaux : DHD – Lutte contre la pauvreté  
 Type d'intervention principale: Appui institutionnel  
 Type d'intervention secondaire: Appui direct  
 Principaux bénéficiaires ciblés: Institutions gouvernementales, secteur privé, société civile, populations

**Récapitulation du financement**

PNUD	2 000 000\$US
Gouvernement	760 200\$US
Autres	466 020\$US
<b>Total</b>	<b>3 226 220\$US</b>

**Description Succincte du cadre de programme national et du programme d'appui du PNUD**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a élaboré, dans un cadre participatif, un document portant Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce document a été approuvé en 2001 par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale et du FMI.

L'appui du PNUD à la mise en œuvre du CSLP, conformément aux domaines de concentration retenus dans le CCP, se fera à travers un Programme articulé autour des points suivants :

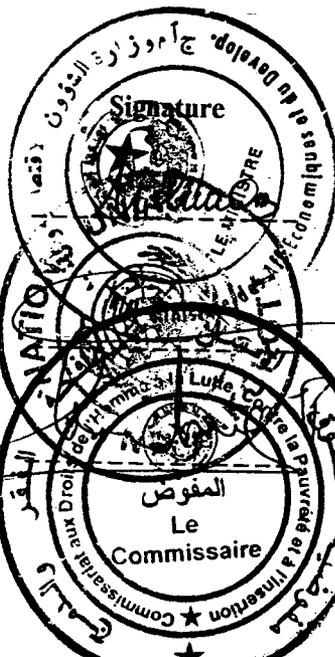
- (i) Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part ;
- (ii) Un observatoire du développement humain durable et de la pauvreté consolidé ;
- (iii) Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable,
- (iv) Une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en oeuvre pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources (capital physique et financier).

Au nom du:

Gouvernement

PNUD

Agence d'exécution :



Nom/Titre

Date

Mohamed Ould Nany,  
 Ministre des Affaires Economiques  
 et du Développement

06 MAR 2003

Cécile Molinier,  
 Représentante Résidente

06 MAR 2003

Sid' El Moctar Ould Nagi  
 Commissaire aux Droits de l'Homme,  
 à la Lutte Contre la Pauvreté et à  
 l'Insertion

06 MAR 2003